

MÉDECINE DE POINTE

LE GRAND COUP D'ACCÉLÉRATEUR DE TEBBOUNE

Page 5

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 8532 MARDI 7 JUILLET 2026
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

PROJETS DE DESSALEMENT

Fini les retards !

Page 24

EN ATTENDANT LES ÉLECTIONS LOCALES

UNE RECONFIGURATION ET DES INTERROGATIONS

Le parti du Front de libération nationale (FLN) est arrivé en tête des élections législatives du 2 juillet 2026, avec 90 sièges remportés sur les 407 que compte l'Assemblée populaire nationale. Il s'agit d'un résultat inattendu pour le vieux parti, qui subit à chaque élection une érosion importante dans l'électorat et des pertes importantes de ses voix traditionnelles. Cette nouvelle configuration préfigure ce qui pourrait se dessiner lors des prochaines élections locales, prévues à l'automne prochain.

PAGE 3



INTOXICATIONS ALIMENTAIRES

L'alerte est lancée

Page 2

ALGÉRIE – ETATS-UNIS

Rubio salue une relation en pleine ascension

Page 3

FIN DE L'ÈRE PETKOVIC

Anthar Yahia en pompier ?

Page 13

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 30 DA, FRANCE 1 EURO

INTOXICATIONS ALIMENTAIRES

L'alerte est lancée

L'été, période de fortes chaleurs, rime avec vigilance sanitaire. Entre produits exposés au soleil, rupture de la chaîne du froid et restauration rapide parfois insuffisamment contrôlée, les risques d'intoxications alimentaires se multiplient. Face à cette situation, les services concernés intensifient leurs actions de prévention et appellent les citoyens à adopter des comportements plus prudents dans leurs habitudes de consommation. C'est ce qu'a indiqué au Jeune Indépendant Aïda Hamlaoui, inspectrice principale chargée de la répression des fraudes à l'Inspection du commerce.

Selon la même responsable, la journée de sensibilisation, organisée par l'Inspection du commerce, en coordination avec le bureau d'hygiène de la commune d'El-Achour à Alger, a permis de sensibiliser de nombreux citoyens. « Nous avons donné plusieurs conseils pratiques visant à réduire les risques liés à la consommation de produits alimentaires exposés à de fortes chaleurs », a-t-elle indiqué. Soulignant l'importance de cette campagne, organisée sous le slogan « Faites de l'alimentation saine un mode de vie permanent », Mme Hamlaoui a expliqué qu'elle vise à sensibiliser les consommateurs aux comportements à risque afin de préserver leur santé. Une équipe a ainsi été mobilisée pour alerter le public sur les dangers liés à certains produits, notamment les chips, les boissons énergisantes et les aliments vendus à l'extérieur dans des conditions de conservation inadaptées.
Les intervenants ont également appelé à la vigilance concernant les sandwichs à base de viande ou de poulet, qui peuvent être insuffisamment cuits ou mal conservés, en particulier durant les fortes chaleurs, ce qui accroît les risques d'intoxication alimentaire. Mme Hamlaoui a enfin mis en garde contre les produits ne respectant pas la chaîne du froid, notamment les crèmes glacées vendues à l'extérieur. Les coupures d'électricité peuvent provoquer des décongélations suivies de recongélations, altérant leur qualité et pouvant présenter un risque pour la santé des consommateurs. Selon l'inspectrice, les services de contrôle constatent régulièrement des infractions, notamment la présence de viandes avariées ou de réfrigérateurs ne garantissant pas une température de conservation conforme aux normes requises. « Il est également de notre devoir de mettre en garde contre la consommation de certaines préparations à base de viande hachée, particulièrement répandues durant la saison estivale. Il est préférable d'en limiter la consommation, voire de les éviter lorsque leur origine et leurs conditions de préparation ne sont pas clairement identifiées », a-t-elle conseillé.
Les opérations de contrôle menées sur le terrain révèlent régulièrement des manquements aux règles d'hygiène et de conservation lors de la préparation de ces produits. Ces pratiques peuvent exposer les consommateurs à des risques sanitaires importants, notamment des intoxications alimentaires et, à long terme, certaines maladies graves.

DES PRATIQUES QUI TROMPENT LE CONSOMMATEUR

Concernant les commerces, Mme Hamlaoui, inspectrice principale chargée de la répression des fraudes, a expliqué que certains commerçants peuvent être tentés d'utiliser des viandes dont la date de péremption approche ou a déjà été dépassée. Ces produits sont alors transformés et revendus sous forme de préparations diverses, notamment les merguez, rendant difficile pour le consommateur de vérifier leur qualité réelle. La responsable a souligné que les contrôles révèlent régulièrement des infractions liées aux conditions



de conservation des denrées alimentaires. Il arrive notamment que certains produits laitiers soient exposés hors réfrigération ou que des marchandises soient placées à l'extérieur des magasins pour attirer la clientèle, en violation de la réglementation en vigueur. Les services de contrôle procèdent alors aux constatations d'usage, dressent des procès-verbaux et appliquent les mesures prévues par la loi à l'encontre des contrevenants. Toutefois, dans le cadre de cette campagne, l'accent a été mis avant tout sur la sensibilisation des citoyens et la diffusion de conseils pratiques visant à prévenir les intoxications alimentaires durant l'été. Dans le stand aménagé pour l'occasion, plusieurs affiches et panneaux de sensibilisation mettaient en avant les principales recommandations relatives à la prévention des intoxications alimentaires. Des dépliants explicatifs ont également été distribués aux citoyens afin de les informer sur les bonnes pratiques de conservation et de consommation des aliments durant la saison estivale. Les intervenants ont recommandé de privilégier les repas préparés à domicile et de ne consommer des aliments à l'extérieur qu'en cas de nécessité, en choisissant des établissements reconnus pour le respect des règles d'hygiène. « En période estivale, chacun doit redoubler de vigilance et prendre soin de sa santé », ont-ils rappelé. Par ailleurs, l'inspectrice a déploré la faible mobilisation des associations sollicitées. Malgré les invitations qui leur ont été adressées, plusieurs ne se sont pas manifestées ou se sont désistées à la dernière minute, alors que la protection du consommateur et la prévention des risques sanitaires figurent parmi leurs principales missions.

Amel Saïdi

PLUS DE 75 000 DÉPARTS DE FEU ENREGISTRÉS

Le constat alarmant de la Banque mondiale

L'ALGÉRIE fait face à une menace croissante liée aux incendies de forêt. Selon un récent rapport de la Banque mondiale, le pays a enregistré plus de 75 000 incendies entre 1985 et 2022, détruisant en moyenne 35 000 hectares de couvert forestier par an. Face à l'intensification du phénomène sous l'effet du changement climatique, l'institution internationale appelle à un changement de paradigme privilégiant la prévention et le renforcement de la résilience des écosystèmes forestiers.
Intitulé Des incendies à la résilience : repenser la gestion des forêts en Algérie, le rapport souligne que les surfaces ravagées chaque année représentent l'équivalent de 50 000 terrains de football. Les auteurs mettent en avant les effets des sécheresses prolongées, de la hausse des températures et de la dégradation des sols, qui favorisent des incendies plus fréquents, plus intenses et plus difficiles à maîtriser.
Le document revient également sur les incendies dévastateurs de l'été 2021, qui ont coûté la vie à plus d'une centaine de personnes. Les pertes directes dans les secteurs de l'agriculture et du logement ont dépassé 124 millions de dollars.
En outre, ces incendies ont fortement affecté les moyens de subsistance des agriculteurs, éleveurs et apiculteurs. Ils ont aussi porté atteinte à la biodiversité, détruit des habitats naturels et affaibli le rôle des forêts dans la préservation des ressources hydriques, avec des conséquences durables sur les plans environnemental et économique.
Le diagnostic réalisé par la Banque mondiale en collaboration avec les autorités algériennes met en évidence plusieurs insuffisances dans la gestion du patrimoine forestier. Parmi les priorités figurent la modernisation des plans d'aménagement, l'achèvement de la délimitation des espaces forestiers, l'amélioration des systèmes de données et de cartographie, ainsi que le renforcement de la coordination entre les institutions concernées.
Le rapport souligne également la nécessité de lutter contre le surpâturage, la déforestation et le faible niveau d'application de la réglementation, autant de facteurs qui accentuent la vulnérabilité des massifs forestiers.
Pour répondre à ces défis, l'Algérie travaille à la mise en place d'un système moderne de gestion des incendies de forêt reposant sur des outils d'alerte précoce, des bases de données renforcées, une meilleure coordination institutionnelle et le développement des capacités techniques.
Une stratégie d'investissement est également en préparation afin de généraliser ces dispositifs à l'échelle nationale. Elle prévoit notamment l'installation de caméras de surveillance, le recours aux drones, l'amélioration des pistes d'accès aux massifs forestiers ainsi que la création de réseaux hydrauliques dédiés à la lutte contre les incendies.
La wilaya de Béjaïa illustre l'ampleur du phénomène. Entre 1985 et 2022, elle a enregistré près de 5 300 incendies ayant ravagé plus de 144 000 hectares de forêts, ce qui en fait la deuxième wilaya la plus touchée du pays.
La Banque mondiale salue, par ailleurs, l'adoption de la loi sur les forêts en 2023 et de celle relative à la gestion des risques de catastrophes en 2024, qui visent à renforcer la gouvernance des risques et la protection des espaces forestiers.
Le rapport recommande enfin de développer l'économie forestière à travers la valorisation des produits forestiers non ligneux et de promouvoir l'écotourisme, tout en renforçant l'implication des populations locales dans la gestion durable des forêts.

Lynda Louifi

TREIZE INCENDIES, QUATRE ENCORE ACTIFS

La vigilance reste de mise

LA VAGUE de chaleur continue de mettre à rude épreuve le couvert végétal et les terres agricoles. Si la Protection civile est parvenue à maîtriser la majorité des incendies déclarés à travers le pays, quatre foyers demeuraient encore actifs, hier à la mi-journée, mobilisant d'importants moyens d'intervention.
La Protection civile a fait état, hier, dans un point de situation arrêté à 13h, de treize incendies enregistrés à travers plusieurs wilayas du pays, touchant aussi bien les forêts, les broussailles et les maquis que les cultures agricoles, les arbres fruitiers et les palmeraies. Sur ce total, neuf sinistres ont été totalement éteints, tandis que quatre restaient en cours d'extinction, indique la même source.
Le principal incendie de végétation concernait la wilaya de Médéa, où un feu de broussailles et de maquis continuait de se propager au lieudit Ouled Zine, dans la commune de Ouamri. Dans cette même wilaya, un autre incendie, affectant des cultures agricoles, était toujours combattu à Ouled Zidane, dans la commune d'El Azizia.
Les opérations d'extinction se poursuivaient également dans la wilaya de Sidi Bel Abbès, où un incendie de cultures agricoles s'est déclaré au sein de l'exploitation agricole collective Zabana, dans la commune d'Aïn Kada.
À M'Sila, les éléments de la Protection civile demeuraient mobilisés pour venir à bout d'un incendie ayant touché des palmiers au centre-ville de M'Cif.
Les secours ont, par ailleurs, réussi à maîtriser plusieurs autres foyers ayant affecté des arbres fruitiers, des cultures agricoles et des palmeraies dans les wilayas de Chlef, Tlemcen, Saïda, Skikda, Constantine, Bordj Bou Arréridj, Mila et Timimoun, selon la Protection civile.

Khalil Aouir

EN ATTENDANT LES ÉLECTIONS LOCALES

Une reconfiguration et des interrogations

Le parti du Front de libération nationale (FLN) est arrivé en tête des élections législatives du 2 juillet 2026, avec 90 sièges remportés sur les 407 que compte l'Assemblée populaire nationale.

Il s'agit d'un résultat inattendu pour le vieux parti, qui subit à chaque élection une érosion importante dans l'électorat et des pertes importantes de ses voix traditionnelles. Les chiffres sur le décompte des voix exprimées permettent de constater la saignée dans la base traditionnelle du vieux parti. Cette nouvelle configuration préfigure ce qui pourrait se dessiner lors des prochaines élections locales, prévues à l'automne prochain.

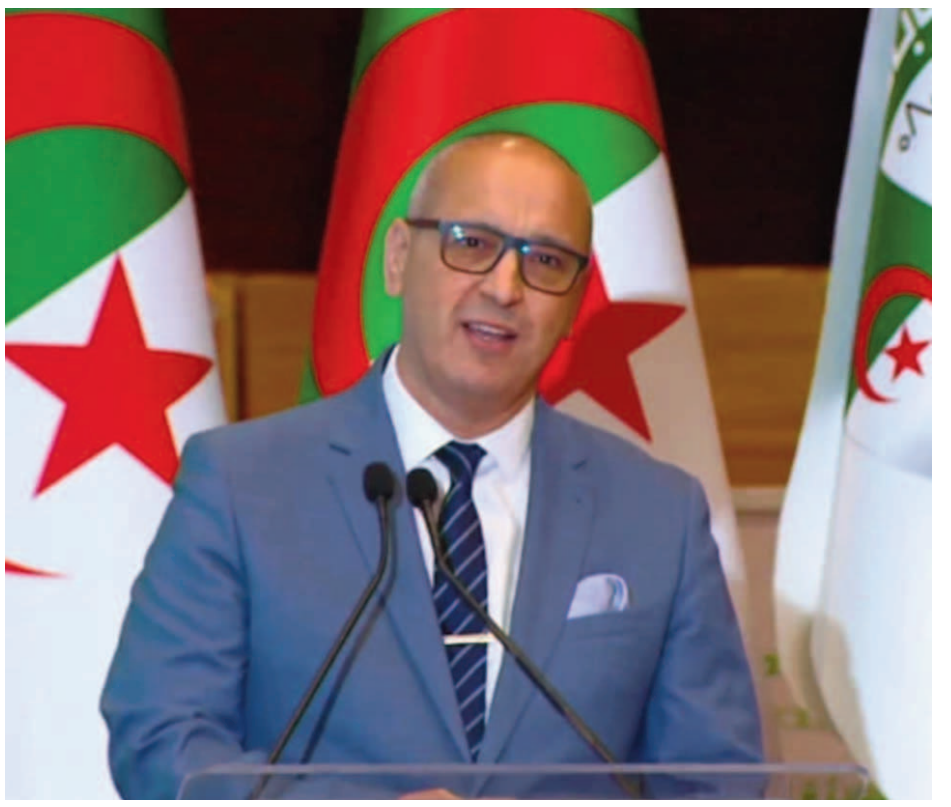
Néanmoins, ce score permet au FLN de garder une suprématie dans les structures stratégiques et influentes de la Chambre basse du Parlement, notamment le poste de la présidence de l'Assemblée, ainsi que les postes de ses adjoints et dans les composantes humaines des différentes commissions spécialisées.

Selon les résultats provisoires annoncés hier par le président par intérim de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Karim Khelfane, le Rassemblement national démocratique (RND) occupe, quant à lui, la deuxième position avec 73 sièges, suivi du Front El Moustakbal avec 59 sièges et du Mouvement de la société pour la paix (MSP) avec 43 sièges. Le Mouvement El-Bina a, quant à lui, remporté 38 sièges, en deçà de ses ambitions électorales, mais certainement en raison de l'exclusion de sa liste dans la wilaya d'Alger.

Le score du RND est assez spectaculaire puisqu'il a gagné pratiquement une vingtaine de sièges de plus, bousculant carrément le FLN et le talonnant de près. Au sein du parti, ce résultat est accueilli avec enthousiasme et devrait encourager les cadres et les militants à entrevoir avec de grands espoirs les prochaines élections locales, prévues en automne.

Les indépendants, avec 32 sièges, ont nettement reculé alors qu'ils étaient la deuxième force politique du pays en 2021, quand ils ont fait un raz-de-marée électoral post-hirak.

De son côté, le Front des forces socialistes a obtenu une douzaine de sièges, juste après le parti de Sawt El Chaâb. Le score du FFS ne lui permet pas, selon le règlement intérieur de l'APN, de constituer un groupe parlementaire, sauf s'il venait à y avoir des amendements ultérieurs.



Avec quatre sièges, le RCD revient à l'APN, tout comme d'autres formations, comme Jil Jadid (3 sièges), le Parti des travailleurs (3 sièges), le TAJ (3 sièges) ou le Front de la justice et du développement (3 sièges).

Dans tous les cas, le futur Parlement sera représenté par 23 partis politiques, en plus des indépendants. Une composante assez hétéroclite, qui ne bouscule toutefois pas les grands équilibres politiques au sein de l'Assemblée populaire nationale, dont l'alliance dite de la majorité entre le FLN, le RND, El Moustakbel et sans doute El Bina, devrait être reconduite durant cette législature. Ainsi, le statu quo est donc réel au sein du futur Parlement.

Il est clair que le réexamen des recours déposés par les partis politiques pourrait modifier les résultats provisoires dévoilés hier. La possibilité est retenue après l'expérience de 2021, quand le FLN et d'autres partis ont perdu de nombreux sièges.

S'agissant du taux de participation, le taux s'est établi à 21,24 % à l'intérieur du pays et à 10,75 % pour la communauté nationale établie à l'étranger. Le phénomène de l'abstention est maintenant bien établi en Algérie et soulève de nombreuses interrogations. La chute de ce taux, notamment lors des législatives, a commencé en 1997, certainement après le constat officiellement reconnu de la fraude électorale massive qui a permis au RND de l'époque de gagner les élections, deux mois après sa naissance. Il serait injuste d'accuser les partis politiques de défaillance organique ou de faillite de leurs discours pour expliquer cet absentéisme endémique, car d'autres raisons objectives expliquent le phénomène, dont la perte de confiance entre le citoyen et les élus ainsi que les liens sombres entre l'argent sale et la politique. Par contre, il faudra noter la résurgence du nouveau phénomène inexplicable des bulletins blancs, qui flirte, depuis plusieurs scrutins, avec un million de voix. Un score qui pénalise aussi bien les partis et leurs candidats que le scrutin lui-même.

Hachemi B.

64e ANNIVERSAIRE DE L'INDÉPENDANCE

Tebboune honore les cadres de l'ANP

LE PRÉSIDENT de la République, Abdelmadjid Tebboune, a présidé, dimanche au Cercle national de l'Armée à Béni Messous (Alger), une cérémonie de réception en l'honneur des hauts cadres de l'Armée nationale populaire (ANP), en activité et à la retraite. Cette rencontre, organisée dans le cadre des célébrations du 64e anniversaire de la fête de l'Indépendance et du recouvrement de la souveraineté nationale, s'est déroulée en présence des plus hauts responsables de l'État et de la hiérarchie militaire.

Le Chef de l'État a été accueilli, à son arrivée, par le général d'Armée Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale et chef d'État-major de l'Armée nationale populaire. Organisée dans le cadre des célébrations nationales du 5 Juillet, cette réception s'inscrit dans la continuité des traditions de l'ANP visant à commémorer les grandes étapes de l'histoire nationale et à rendre hommage aux martyrs de la Guerre de libération nationale.

La cérémonie s'est déroulée en présence des plus hautes autorités de l'État, notamment le président du Conseil de la nation, le président de l'Assemblée populaire nationale, le Premier ministre, la présidente de la Cour constitutionnelle, les membres du Gouvernement, des conseillers auprès du président de la République, ainsi que de nombreux responsables militaires. Étaient également présents des hauts cadres de l'État, des moudjahidine, des personnalités nationales et des membres du corps diplomatique accrédité en Algérie.

À cette occasion, l'assistance a observé un moment solennel avec l'interprétation de l'hymne national par une formation de la Garde républicaine. Les invités ont ensuite suivi la projection d'un film documentaire intitulé « Sur le serment de la fidélité… Des sacrifices des chouhada à la bataille du développement », produit par la Direction de l'information et de la communication de l'État-major de l'ANP. Ce documentaire met en lumière le lien entre le combat libérateur des martyrs et les efforts de construction et de développement de l'Algérie indépendante.

La cérémonie s'est achevée par un spectacle de feux d'artifice, venant marquer les célébrations de cette date historique et réaffirmer l'attachement aux valeurs de la Révolution de Novembre ainsi qu'à l'œuvre de consolidation de l'État national.

Le président de la République a tenu à saluer le rôle des cadres de l'Armée nationale populaire dans la préservation de la souveraineté nationale, de la sécurité et de la stabilité du pays, tout en inscrivant cet hommage dans l'esprit des célébrations du 64e anniversaire de l'Indépendance.

M. B.

RÉSULTATS PROVISOIRES DES LÉGISLATIVES

Boutbig savoure sa troisième place

LE PRÉSIDENT du Front El Moustakbal, Fateh Boutbig, a exprimé, hier, sa satisfaction après la troisième place obtenue par sa formation politique lors de l'annonce des résultats provisoires des élections législatives du 2 juillet 2026, estimant que ce résultat confirme l'ancrage progressif du parti sur la scène politique nationale.

Dans une déclaration à la presse, M. Boutbig a affirmé que les résultats enregistrés « ne sont pas de simples chiffres, mais portent un message politique clair ». Selon lui, le Front El Moustakbal poursuit une progression constante depuis sa création, renforçant sa présence et son poids électoral d'une échéance à l'autre.

Le responsable politique a souligné que la prochaine étape exige « davantage d'engagement et de responsabilité » de la part des acteurs politiques. Il a plaidé pour une coopération fondée sur l'intérêt supérieur du pays, afin d'accompagner les réformes engagées et de préserver la dynamique de transformation que connaît actuellement l'Algérie.

Évoquant le taux de participation, établi à 21,24 %, Fateh Boutbig a estimé que les chiffres annoncés par l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) reflètent la réalité.

« Les chiffres présentés sont modestes, mais ils sont réels et traduisent une volonté politique sincère de réformer la scène politique », a-t-il déclaré.

Selon les résultats provisoires annoncés par l'ANIE, le Front El Moustakbal a obtenu 59 sièges à l'Assemblée populaire nationale, dont 57 en Algérie et deux au sein de la circonscription de la communauté nationale à l'étranger, confortant ainsi sa position de troisième force politique au sein de la nouvelle APN.

A. D.

ALGÉRIE – ETATS-UNIS

Marco Rubio salue les avancées du partenariat

LES ÉTATS-UNIS ont adressé leurs félicitations à l'Algérie à l'occasion de la célébration du 64e anniversaire de l'Indépendance, réaffirmant leur volonté de consolider davantage les relations bilatérales et d'élargir la coopération dans plusieurs domaines d'intérêt commun.

Dans un message de félicitations publié par l'ambassade des États-Unis en Algérie, le secrétaire d'État américain, Marco Rubio, a présenté, au nom du gouvernement américain, ses vœux au gouvernement et au peuple algériens à l'occasion de la fête nationale du 5 Juillet.

Le chef de la diplomatie américaine a salué la qualité des relations unissant les deux pays, soulignant que le partenariat algéro-américain a enregistré, au cours de l'année écoulée, des avancées significatives dans plusieurs secteurs stratégiques, notamment les domaines économique, culturel et sécuritaire.

Marco Rubio a également réaffirmé la volonté de Washington de poursuivre le renforcement de cette dynamique de coopération avec Alger.

Il a exprimé le souhait de voir les deux pays approfondir davantage leurs échanges et développer de nouveaux axes de partenariat, dans l'objectif de promouvoir une prospérité partagée au bénéfice des deux peuples.

M. B.

VALIDATION DES PPI ET ACCOMPAGNEMENT DES EXPORTATEURS

Les instructions de Rezig

DANS une démarche visant l'accompagnement des opérateurs économiques activant dans l'exportation et l'importation, le ministre du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, Kamel Rezig, a donné un ensemble d'instruction en vue de garantir rapidité et efficacité dans les démarches administratives, notamment pour ce qui est de la validation des programmes prévisionnels d'importation (PPI).

Présidant hier une réunion de travail avec les cadres de son ministère, consacrée à l'examen des demandes des opérateurs économiques, à la validation des programmes prévisionnels d'importation pour le second semestre, ainsi qu'au renforcement des mécanismes d'accompagnement des exportateurs, le ministre du Commerce extérieur a insisté sur «la nécessité d'entamer immédiatement le traitement et la validation des demandes dès que l'opérateur économique aura finalisé le dépôt de sa demande via la plateforme numérique», a indiqué le ministère dans un communiqué. Rezig a également instruit les directeurs de mettre en place des équipes de permanence afin d'assurer la continuité de la prise en charge des demandes et de fournir aux opérateurs économiques l'accompagnement nécessaire avec efficacité et professionnalisme. Le ministre a en outre souligné l'importance, pour les opérateurs économiques, de régulariser leurs obligations envers les services fiscaux et les caisses de sécurité sociale. «Ces démarches constituent des conditions essentielles à l'achèvement des procédures relatives à leurs dossiers», a précisé la même source.

Pour ce qui est des exportateurs, le ministre a insisté sur la nécessité d'accompagner la dynamique croissante que connaît le secteur des exportations, en étant «à l'écoute des préoccupations des exportateurs et en y répondant avec la célérité et l'efficacité requises».

L'objectif étant de renforcer les exportations nationales et de consolider la présence des produits algériens sur les marchés extérieurs.

Il a ainsi donné une série d'instructions visant à améliorer la qualité des performances administratives, en cohérence avec les efforts de l'Etat pour améliorer le climat des affaires, promouvoir les exportations hors hydrocarbures et consacrer l'administration numérique comme un choix stratégique au service du rapprochement de l'administration des opérateurs économiques.

Hamid B.

GÉNÉRALISATION DE LA FIBRE OPTIQUE

Une priorité pour Algérie Télécom

ALGÉRIE TÉLÉCOM projette de généraliser la couverture en fibre optique (FTTH) à l'ensemble des foyers. Dans ce cadre elle lance un appel aux comités de quartier pour participer à une opération de recensement des zones qui n'en bénéficient pas encore, en remplissant un formulaire numérique spécialement mis à leur disposition. Cette initiative vise à identifier avec précision les besoins réels des quartiers concernés afin d'étudier leur intégration dans les futurs projets d'extension du réseau de fibre optique à travers le pays. Les comités de quartier sont ainsi appelés à compléter le formulaire en ligne avant le 31 juillet 2026.

S. N.

MISE EN SERVICE DU CNSN

Un levier pour accélérer la transformation numérique

Le Centre national des services numériques (CNSN), inauguré par le président de la République, constitue une nouvelle étape dans la stratégie nationale de transformation numérique. C'est ce qu'a affirmé Hacène Derrar, expert en stratégie du numérique, selon lequel cette infrastructure marque le passage à une phase décisive, celle de l'exploitation des services numériques par les citoyens et les administrations.

Hacène Derrar a souligné que cette réalisation est l'aboutissement d'une stratégie portée par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, qui a fait de la transformation numérique une priorité nationale. Il a également salué le travail du Haut-Commissariat à la numérisation, conduit par Meriem Benmouloud, ainsi que la mobilisation des différents ministères, institutions spécialisées et partenaires ayant contribué à la concrétisation de ce projet.

L'expert a également mis en avant que le Centre national des services numériques repose sur plusieurs infrastructures intégrées. Il comprend notamment deux data centers intergouvernementaux, situés à Alger et à Blida, fonctionnant en mode actif-actif afin d'assurer la continuité des services. Selon lui, un réseau sécurisé relie également près de 80 ministères et institutions publiques, indépendamment d'internet, afin de garantir des échanges de données protégés.

«Ces infrastructures constituent un acquis stratégique en matière de souveraineté numérique. Elles permettront à l'Algérie d'héberger les données des administrations et des citoyens sur son territoire, réduisant ainsi la dépendance vis-à-vis des hébergeurs étrangers», a-t-il déclaré à la Radio nationale, ajoutant que cette démarche est renforcée par l'implication de l'Agence de la sécurité des systèmes d'information et de l'Autorité nationale de protection des données à caractère personnel.



A moyen terme, M. Derrar n'a pas exclu la création de nouveaux data centers, notamment dans le sud du pays, afin d'augmenter les capacités nationales et de tirer parti des ressources énergétiques disponibles. Il a également rappelé que les infrastructures actuelles, principalement destinées aux administrations publiques, devraient être complétées par un cloud public permettant aux entreprises de bénéficier de services d'hébergement et de cloud computing.

Abordant les services numériques, l'expert a indiqué que le portail national des services publics numérisés, Dzair Digital Services, mis en exploitation, marque également une avancée majeure. Accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, il permettra aux citoyens d'effectuer leurs démarches administratives à distance, sans déplacement. Dans un premier temps, 21 services relevant de six départements ministériels seront proposés. Ce nombre passera à 52 services d'ici à la fin de 2026, avant d'atteindre près de 350 services numérisés à l'horizon 2028. Selon lui, le succès de cette plate-forme ne dépendra pas uniquement de son lancement, mais surtout de son taux d'utilisation. «Le défi est désormais l'adoption de ces services numériques par les citoyens», a-t-il affirmé, soulignant que ces derniers devront être accompagnés à travers des campagnes de communication, de sensibilisation et de formation afin de renforcer la confiance numérique. Il a également insisté sur l'importance d'un accompagnement de proximité, notamment au niveau des communes, en s'inspirant de l'expérience de certains pays qui ont mis en place des médiateurs ou conseillers numériques.

Dans ce sens, M. Derrar a estimé que la numérisation contribue à réduire progressivement la bureaucratie et à renforcer la transparence des procédures administratives. Si l'objectif du «zéro papier» fixé dans le cadre de la stratégie nationale de transformation numérique 2025-2030 ne sera peut-être pas atteint dans son sens strict, il a considéré qu'il permettra de simplifier considérablement les démarches des citoyens et d'améliorer le fonctionnement de l'administration.

Par ailleurs, il a reconnu que des résistances persistent au sein de certaines administrations. Selon lui, la réussite de cette transition passera par l'implication des agents publics mais aussi, dans certains cas, par l'obligation de recourir aux services numériques.

Après les importants investissements consentis par l'Etat, il estime que l'enjeu est désormais d'obtenir un véritable retour sur investissement à travers une amélioration tangible des services publics.

Enfin, M. Derrar a souligné que grâce à l'interopérabilité entre les administrations, l'Etat disposera de données plus fiables pour élaborer des politiques publiques mieux ciblées. Selon lui, le numérique constitue désormais un véritable levier de développement économique, de modernisation de l'administration et de renforcement de la souveraineté nationale.

Rim Boukhari

ZERROUKI AU «GLOBAL DIALOGUE ON AI GOVERNANCE»

Plaidoyer pour une IA au service du développement

A L'HEURE où l'intelligence artificielle (IA) redessine les contours de l'ordre technologique mondial, l'Algérie entend faire entendre sa voix. Prenant part aux travaux du Dialogue mondial sur la gouvernance de l'IA (Global Dialogue on AI Governance), organisé à Genève sous l'égide des Nations unies, le ministre de la Poste et des Télécommunications, Sid Ali Zerrouki, a plaidé, hier, en faveur d'une gouvernance «inclusive, équitable et tournée vers le développement». À la tête d'une délégation de haut niveau, le ministre a soutenu que l'intelligence artificielle «n'est plus une simple question technologique», mais qu'elle constitue désormais «un enjeu de développement et de souveraineté». Un constat qui, selon lui, impose de bâtir un cadre de gouvernance dans lequel les pays en développement ne demeurent pas au pied de l'édifice technologique mondial, cantonnés au rôle de consommateurs, mais participent pleinement à sa conception et à son évolution. Dans cette perspective, Sid Ali Zerrouki a appelé à franchir un nouveau palier en passant des déclarations de principe à des mécanismes d'action concrets. L'intervenant a plaidé en faveur du renforcement des capacités, du transfert de technologies et du partage des connaissances pour les pays en insuffisance. Autant de leviers jugés indispensables pour réduire les déséquilibres numériques et favoriser une participation plus équitable à l'essor de l'IA, a-t-il martelé. La rencontre de Genève constitue la toute première session officielle de cette plateforme internationale qu'est Global Dialogue on AI Governance. Conviant les 193 États membres de l'ONU, ce nouveau forum intergouvernemental se tient les 6 et 7 juillet 2026 au Centre de congrès Palexpo. Cette plate-forme a pour ambition de poser les fondements d'une vision internationale commune de la gouvernance de l'IA, en veillant à ce que l'ensemble des États, et non les seules puissances technologiques, prennent part aux décisions qui façonneront l'avenir de cette technologie. Ouvrant les travaux, le secrétaire général des Nations unies, António Guterres, a plaidé en faveur d'une régulation mondiale «pensée et organisée». Il a mis en garde contre les risques d'une évolution incontrôlée de systèmes d'intelligence artificielle de plus en plus capables, selon lui, d'agir avec «une supervision humaine réduite», observant que l'humanité ne pouvait se permettre d'improviser face à de tels bouleversements. La participation de l'Algérie à ce rendez-vous international s'inscrit en droite ligne de sa volonté manifeste de contribuer à l'édification d'une architecture mondiale plus équilibrée en matière de gouvernance de l'IA, dans l'optique de concilier développement durable, souveraineté des États et intérêts conjoints de la communauté internationale.

Khalil Aouir

MÉDECINE DE POINTE

Le pari de l'excellence

Cardiologie pédiatrique, thérapie cellulaire, recherche biomédicale... Les nouvelles infrastructures, inaugurées avant-hier par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, constituent un apport majeur au secteur de la santé publique et au développement de la médecine de pointe en Algérie. C'est ce qu'ont affirmé hier, au Jeune Indépendant, deux spécialistes du secteur. Toutefois, ils estiment que ce saut qualitatif devra s'accompagner d'un effort soutenu en matière de formation, de recherche et d'accessibilité afin que ces avancées profitent au plus grand nombre.



Ces deux infrastructures ont suscité un large enthousiasme au sein du corps médical. D'un côté, un hôpital entièrement consacré aux maladies cardiaques de l'enfant, appelé à renforcer considérablement les capacités nationales dans une spécialité où les besoins ne cessent d'augmenter. De l'autre, la pose de la première pierre d'un institut dédié à la thérapie cellulaire et génique, discipline en plein essor qui ouvre des perspectives inédites dans le traitement de nombreuses maladies, notamment les cancers et les pathologies génétiques. Pour les spécialistes, ces deux projets traduisent une évolution profonde de la politique de santé, désormais davantage tournée vers l'innovation, la recherche biomédicale et les biotechnologies.

Le président du Conseil national de l'Ordre des médecins, le Dr Mohamed Bekkat Berkani, a affirmé que ces réalisations représentaient bien davantage que de nouveaux équipements hospitaliers, soulignant que «ce sont des établissements de pointe qui apportent énormément à l'exercice de la médecine spécialisée dans notre pays. Ce type de structures nous manquait». Il a également expliqué que la médecine connaît aujourd'hui une spécialisation croissante, illustrée notamment par les progrès de la cardiologie interventionnelle, précisant que «nous parlons désormais de techniques hautement spécialisées et de traitements de plus en plus ciblés. Cette évolution nécessite des structures adaptées et des équipements de très haut niveau».

Le Dr Berkani a relevé que l'ouverture d'un établissement entièrement consacré à la cardiologie pédiatrique répondait à une forte demande exprimée depuis plusieurs années, affirmant que «plus les structures sont spécialisées, meilleure est la prise en charge des enfants souffrant de pathologies cardiaques».

Le spécialiste a rappelé que les capacités des structures existantes étaient devenues insuffisantes face à l'augmentation des besoins. Il a également souligné les progrès réalisés dans le dépistage prénatal des malformations cardiaques, permettant une prise en charge plus précoce. «Plus les anomalies sont détectées tôt, plus les chances de traitement sont importantes. C'est tout l'intérêt de disposer de centres hautement spécialisés», a-t-il soutenu.

FORMER LES COMPÉTENCES DE DEMAIN

En plus de la prise en charge des patients, le président du Conseil a tenu à mettre en avant l'importance de la formation continue et de la recherche scientifique. «Les techniques évoluent très vite. Il faut former des spécialistes capables de maîtriser ces nouvelles approches», a-t-il assuré, saluant l'intégration d'espaces dédiés à l'enseignement au sein du nouvel établissement.

Le Dr Berkani a également salué le lancement du futur Institut algérien de thérapie cellulaire et génique, qu'il considère comme un investissement stratégique. «La médecine devient de plus en plus précise. Elle s'intéresse désormais à la cellule elle-même pour comprendre les mécanismes des maladies et intervenir beaucoup plus tôt», a-t-il expliqué. Il a rappelé que les recherches dans ce domaine ouvraient des perspectives prometteuses, notamment dans la lutte contre les cancers. «Le grand défi est aujourd'hui de comprendre les mutations cellulaires et les anomalies génétiques afin de développer davantage la prévention. C'est la médecine de demain», a-t-il souligné.

Le spécialiste a toutefois estimé que cette dynamique devait être étendue à l'ensemble du territoire, déclarant : «J'espère que des structures similaires verront le jour à Oran, Constantine et dans les wilayas du Sud afin d'éviter une concentration des patients dans la région Centre.»

De son côté, le Dr Fethi Benachnou, médecin de santé publique, partage cette analyse. Il qualifie ces deux nouvelles infrastructures d'»apport important» pour le système national de santé, estimant qu'elles traduisent la volonté de l'Algérie d'investir dans les technologies médicales de pointe. Le praticien rappelle néanmoins que ces avancées doivent avant tout bénéficier à l'ensemble des citoyens. «La médecine de pointe et les progrès scientifiques constituent une avancée importante pour l'Algérie. Mais il faut surtout penser à leur accessibilité. La priorité reste la population, notamment les personnes les plus vulnérables», a-t-il souligné.

Rappelant le rôle pionnier de l'Algérie dans la promotion et la valorisation de la santé publique, il estime que la réussite de ces investissements dépendra autant de leur excellence technologique que de leur capacité à améliorer concrètement la prise en charge des patients. «Il est important que cette dynamique se poursuive en conciliant innovation médicale et égalité d'accès aux soins», a-t-il insisté. Pour les deux spécialistes, ces projets marquent une étape importante dans la modernisation du système de santé. Ils estiment toutefois que leur réussite reposera sur plusieurs conditions : former davantage de spécialistes, renforcer la recherche biomédicale, développer des infrastructures similaires dans les différentes régions du pays et garantir un accès équitable aux soins hautement spécialisés. Le véritable défi sera ainsi de faire de la médecine de pointe un levier durable d'amélioration de la prise en charge des patients au service de l'ensemble des citoyens.

Sihem Bounabi

TIGHRASI À PROPOS DES PROJETS LANCÉS PAR TEBBOUNE :

«Une vision stratégique pour bâtir une Algérie moderne»

LA CÉLÉBRATION du 64e anniversaire de l'indépendance a été marquée par le lancement et l'inauguration par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, de plusieurs projets à fort impact économique et social. Des projets qui reflètent une vision stratégique pour bâtir une Algérie moderne et œuvrer au renforcement de la souveraineté nationale, a indiqué l'économiste Houari Tigharsi, qui a mis en avant la portée de ces projets.

Dans le secteur de l'habitat, du numérique, de la santé et de la culture, plusieurs projets inaugurés ou lancés sont venus renforcer les capacités de l'Algérie en la matière. Ils marquent surtout l'engagement des autorités de poursuivre le chemin de l'édification d'une Algérie moderne, laquelle repose sur une vision à long terme, touchant plusieurs segments, principalement l'économie et les infrastructures. Le professeur en économie Houari Tigharsi est revenu hier sur ces projets et leur portée. «Les projets lancés et inaugurés par le président de la République à l'occasion du 5 Juillet revêtent un caractère stratégique», a-t-il indiqué dans sa déclaration à la Radio nationale, affirmant que ces derniers portent des dimensions politiques, économiques, sociales et technologiques qui traduisent la vision de l'Etat visant à poursuivre l'édification d'»une Algérie moderne, fidèle à son caractère social et capable d'assurer sa souveraineté numérique ainsi que son leadership dans les domaines des sciences, des technologies et de l'innovation».

C'est le coup d'envoi donné pour le lancement de l'opération nationale de distribution de plus de 179 000 logements, toutes formules confondues, qui a été abordé en premier lieu par cet économiste, selon lequel cette démarche confirme que «la notion d'indépendance ne se limite pas à la souveraineté politique, mais englobe également la garantie des droits fondamentaux des citoyens, au premier rang desquels figure le droit au logement». Selon lui, cette question occupe une place centrale dans le programme du Président, précisant que depuis son élection, «près de 1,2 million de logements ont été réalisés en Algérie». M. Tigharsi a ainsi qualifié ce chiffre d'»exceptionnel», en comparaison à ceux que réalisent de nombreux pays développés où, a-t-il signalé, la programmation de quelques milliers de logements par an est souvent considérée comme une réalisation majeure.

A travers la politique du logement du pays, les pouvoirs publics sont parvenus à renforcer la confiance des citoyens dans les politiques de soutien social, notamment dans le secteur du logement, a estimé l'intervenant, évoquant le fort engouement pour les plates-formes numériques dédiées aux programmes de logement, en particulier la plate-forme AADL. Ces indicateurs reflètent les efforts nationaux visant à réduire la demande en logements. Des efforts dont les résultats commencent à se faire concrètement sentir au sein des familles algériennes, a ajouté M. Tigharsi, signalant le fait que le secteur du bâtiment et des travaux publics est devenu un moteur essentiel de la croissance économique. Cela, a-t-il expliqué, en dynamisant les secteurs qui lui sont liés, en créant des emplois et en stimulant la production.

La journée du 5 juillet a été, en outre, marquée par l'inauguration d'un établissement hospitalier spécialisé en cardiologie et chirurgie cardiaque pédiatrique, renforçant ainsi les capacités et la prise en charge de cette catégorie. «Cette réalisation contribue à renforcer la souveraineté sanitaire du pays et à réduire le recours aux soins à l'étranger», a indiqué l'expert. La pose de la première pierre de l'Institut algérien de thérapie cellulaire et génique constitue aussi, selon l'économiste, «une avancée qualitative en faveur de l'investissement dans la médecine hautement spécialisée, la recherche scientifique et l'innovation».

L'Algérie a également franchi un pas considérable s'agissant de sa souveraineté numérique, à travers l'inauguration officielle du Centre national algérien des services numériques. «Une étape stratégique vers la mise en place d'une administration moderne, plus efficace et performante, fondée sur la gouvernance numérique, la maîtrise des données et le développement des services électroniques», a assuré M. Tigharsi, affirmant que ce projet illustre l'orientation de l'Algérie vers le renforcement de son indépendance technologique et numérique.

Lilia A. A.

CLÔTURE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE À MÉDÉA

Les talents récompensés

LA CÉRÉMONIE de clôture de l'année universitaire 2025-2026 s'est déroulée, hier, à la salle de conférences Mohamed Arslan du pôle universitaire de l'université Yahia Farès de Médéa, sous la supervision du wali Djilali Doumi, en présence des autorités locales, des élus des deux Chambres, de la communauté estudiantine et du corps enseignant.

Déroulant les progrès réalisés par l'université Yahia Farès en matière de recherche et d'innovation, le recteur, le professeur Djaafar Barouri, a indiqué que l'université a enregistré, cette année, la sortie de 5 828 étudiants et étudiantes de différentes disciplines et cycles d'études. Elle compte également 128 projets labellisés « Projet innovant », des résultats qui « témoignent de l'orientation stratégique de l'université visant à promouvoir une culture de l'entrepreneuriat et de l'innovation, et transformer les idées créatives en projets économiques prometteurs, créateurs de richesse et d'emplois ».

Parmi les progrès structurels de l'établissement, le recteur a cité la transformation de l'annexe médicale en faculté à part entière, renforçant ainsi le rayonnement de l'université et soutenant le développement de l'enseignement et de la recherche médicale. À cela s'ajoute, a-t-il indiqué, le lancement de programmes de formation au sein de l'annexe de l'École supérieure de formation des enseignants, à même de répondre aux besoins du secteur de l'Éducation nationale en professionnels qualifiés.

Dans son intervention, il a également annoncé le projet de création de 15 nouveaux laboratoires de recherche scientifique, qui renforcera les infrastructures de recherche et offrira des espaces modernes propices à l'innovation et à la production de connaissances.

En ce qui concerne la prochaine rentrée universitaire 2026-2027, des nouveautés sont annoncées sur le plan pédagogique, avec l'introduction de nouveaux modules dans les cursus, notamment l'enseignement de l'Histoire de l'Algérie et de la citoyenneté pour l'ensemble des spécialités et des facultés.

Pour sa part, le chef de l'exécutif a souligné, dans son allocution, que l'université constitue un pilier fondamental pour le développement des talents et l'émergence d'une élite, tout en apportant un soutien essentiel aux efforts de développement.

« L'État demeure déterminé à soutenir continuellement le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique afin d'améliorer la qualité de la formation et de rehausser les performances universitaires, en cohérence avec la vision de développement du pays », a-t-il affirmé.

La cérémonie s'est achevée par la mise à l'honneur d'étudiants brillants issus de diverses facultés, ainsi que d'un groupe de professeurs et de chercheurs qui se sont illustrés par leur excellence et leurs contributions scientifiques.

Nabil B.

CHAMPIONS D'AFRIQUE DES MATHÉMATIQUES

Tebboune salue un sacre qui honore l'Algérie

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a salué, hier, le sacre historique de l'équipe nationale des lycéens, couronnée championne d'Afrique à l'issue de la 31e édition des Olympiades africaines de mathématiques (PAMO 2026). Dans un message publié sur sa page officielle Facebook, le Chef de l'État a adressé ses félicitations à la famille de l'Éducation nationale, estimant que cette consécration honore l'école algérienne et témoigne de l'excellence de sa jeunesse.



«Mille félicitations à la famille de l'Éducation nationale pour le sacre de l'équipe nationale des lycéens, championne d'Afrique aux Olympiades de mathématiques. Je vous souhaite davantage de réussite et d'excellence, si Dieu le veut », a écrit le président de la République.

Cette distinction vient couronner une performance exceptionnelle réalisée par les six représentants algériens lors des Olympiades africaines de mathématiques, organisées du 26 juin au 4 juillet à Yamoussoukro, en Côte d'Ivoire. Face à 26 pays participants, l'Algérie s'est hissée à la première place du classement continental, confirmant la montée en puissance de son école dans les compétitions scientifiques internationales.

L'équipe nationale a signé un parcours remarquable en remportant neuf médailles, soit le plus grand nombre de distinctions décernées à une délégation au cours de cette édition. Plus impressionnant encore, deux candidats algériens ont été les seuls de toute la compétition à obtenir la note maximale, une performance qui illustre le très haut niveau de préparation des jeunes talents algériens.

Le palmarès de l'équipe nationale est constitué de 4 médailles d'or au classement général. Elles reviennent à Kayan Abou El Kacemi, élève du Lycée des mathématiques de Kouba (Alger-Centre), et à Abderrahmane Si Ahmed, du lycée Belaïd Abdelkader Ben Ahmed de Batna, tous deux auteurs d'une copie parfaite. Mohamed Iqbal Tabib, du lycée Malika Gaïd de Sétif, ainsi qu'Alaa Yahia, du lycée Colonel Othmane de Béchar, complètent cette liste des médaillés d'or. 2 médailles d'argent ont également été remportées par Firouz Benyounes et Liane Harnane, toutes deux élèves du Lycée des mathématiques de Kouba. Dans la catégorie féminine, les performances algériennes ont également été remarquables. Alaa Yahia et Firouz Benyounes ont décroché chacune une médaille d'or, tandis que Liane Harnane a obtenu une médaille d'argent. À ces distinctions s'ajoute la consécration individuelle d'Alaa Yahia, sacrée «Reine des mathématiques africaines», une distinction qui récompense la meilleure performance féminine de la compétition. Le ministre de l'Éducation nationale, Mohamed Seghir Saâdaoui, considère que cette consécration illustre les résultats de la politique nationale de soutien à l'excellence et d'accompagnement des élèves à haut potentiel, menée sous l'impulsion des pouvoirs publics.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, Mohamed Seghir Saâdaoui, cette consécration reflète les résultats de la politique nationale de promotion de l'excellence et d'accompagnement des élèves à haut potentiel. Selon lui, ce succès historique confirme l'émergence d'une école algérienne capable de rivaliser avec les meilleures du continent et de faire de l'excellence scientifique un véritable levier de rayonnement.

Aymen D.

RENTRÉE SCOLAIRE

Le grand sprint des 82 000 enseignants

LE MINISTÈRE de l'Éducation nationale engage la dernière ligne droite de son plan de mise à niveau pédagogique. À moins de deux mois de la rentrée scolaire 2026-2027, la tutelle a lancé, hier, la troisième et ultime session de formation au profit de plus de 82 000 enseignants intégrés au titre de l'année 2025. Cette démarche, qui vise à consolider les compétences professionnelles sur le terrain, s'inscrit au cœur de la stratégie du secteur visant à professionnaliser le corps enseignant et à garantir la qualité de l'encadrement avant le retour des élèves sur les bancs de l'école.

Cette session, qui se poursuivra jusqu'au 30 juillet, marque l'aboutissement d'un vaste programme de formation mis en place afin d'accompagner les nouveaux enseignants dans l'exercice de leurs fonctions et de renforcer la qualité de l'encadrement pédagogique au sein des établissements scolaires.

Selon le calendrier arrêté par le ministère, la formation s'étalera sur vingt journées effectives, à l'exception des vendredis. Les 29 et 30 juillet seront consacrés aux épreuves finales qui viendront sanctionner l'ensemble du parcours de formation.

Cette opération fait suite à la décision du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, d'autoriser l'intégration de 82 410 enseignants contractuels dans les différents cycles d'enseignement. Cette mesure est venue compléter une première vague ayant concerné 62 000 enseignants, portant ainsi à 144 410 le nombre total de personnels régularisés.

Au-delà de son impact social, cette décision vise à consolider la stabilité des établissements scolaires tout en offrant aux enseignants les outils pédagogiques indispensables à l'exercice de leur métier. La formation constitue ainsi le prolongement naturel de cette opération d'intégration, en assurant leur mise à niveau professionnelle conformément aux exigences de la réforme éducative.

Le programme de formation couvre un ensemble de compétences jugées essentielles à l'exercice de la profession. Il ambitionne de permettre aux enseignants de renforcer leurs connaissances pédagogiques, de maîtriser les approches didactiques les plus récentes et de mieux répondre aux attentes d'une école en pleine mutation.

Les participants suivront des modules portant notamment sur la méthodologie de l'enseignement, la déontologie professionnelle, la didactique des disciplines, la planification des apprentissages, la conception des situations d'enseignement, les techniques d'évaluation, les dispositifs de remédiation pédagogique, ainsi que la gestion de classe. Une attention particulière est également accordée à l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans les pratiques d'enseignement. L'objectif est de familiariser les enseignants avec les outils numériques, en cohérence avec la stratégie nationale de transformation numérique du secteur de l'Éducation. Cette troisième session vient clore un dispositif de formation déployé en plusieurs phases tout au long de l'année. À travers cette démarche, le ministère de l'Éducation nationale réaffirme sa volonté de faire de la formation continue un levier majeur d'amélioration de la qualité de l'enseignement.

En prévision de la rentrée scolaire 2026-2027, les pouvoirs publics entendent ainsi doter les enseignants nouvellement intégrés des compétences pédagogiques et professionnelles nécessaires pour relever les défis de l'école algérienne et garantir aux élèves un enseignement de qualité, adapté aux évolutions du système éducatif.

Lynda Louifi

Par la Zakât sur les biens, un équilibre social sans égal !

La Zakât est un droit sacré et non pas une aumône, au sens commun du terme. Elle revêt dans la philosophie islamique un caractère moral et impératif.

C'est également un rite, un acte cultuel qui évoque l'idée de purification physique et spirituelle, comme l'explique avec éloquence le Saint Coran dans les Versets 103 et 104 de la Sourate dite : « Le Repentir » : « Prélève de leurs biens une aumône (la Zakât), par laquelle Tu les purifie et les bénis et prie pour eux. Tes prières leur sont apaisement. Allah est Audient, Omniscient. Ne savent-ils pas que Allah, Seul accepte le repentir de Ses fidèles et accueille leurs aumônes ? Dieu Est l'enclin au repentir, le Miséricordieux. ».

Par ces Versets coraniques, notre Seigneur, Gloire et Pureté à Lui Seul, demande à notre Prophète Mohammed Salut Divin Sur Lui, de prélever une quote-part sur les biens des musulmans en général et notamment, ceux qui ont reconnu leurs péchés, comme l'entendent certains exégètes avertis. Il y a également ici, incitation du Seigneur le Compatissant, au repentir et à l'aumône, du fait que l'un et l'autre dissipent les péchés et les anéantissent. Notre Prophète, à son tour, illustre cet acte cultuel en ces termes : « Dieu accepte l'aumône. Il la prend de la Main Droite et la cultive, comme le ferait l'un d'entre vous, en entretenant sa jument ».

Ceci implique que tout appartient au Maître des Mondes, Gloire à Lui Seul, Il attribue à Ses créatures des biens pour subvenir à leurs besoins, sans omettre, bien entendu, d'en prélever une quote-part, au profit des nécessiteux et des ayants droit d'une manière générale. Ainsi, l'homme dans tout cela , n'est qu'un simple gérant auquel le Seigneur a confié la tâche de Le représenter ici-bas, par tout ce qui est louable. En prélevant sur ses biens l'allocation réservée à qui de droit, le croyant lucide ne fait que retourner au Seigneur une infime fraction des richesses que Dieu lui a données.

Par ailleurs, le donateur dépouillerait la Zakât de tout sentiment de générosité, si, oubliant son essence religieuse, il la transformerait en un simple geste mécanique, sans en déceler ses véritables motivations spirituelles et humanitaires. Son utilisation en vue d'assister particulièrement ceux qui sont dans le besoin, de relever un tant soit peu, leur condition matérielle, ne serait-ce que pendant un temps très court, ne fournit à cet acte de piété, toute sa dimension que si la spiritualité l'emporte sur les considérations matérielles, la fraternité sur l'égoïsme et l'esprit communautaire sur l'individualisme.

Ainsi, une telle aumône, bénévole soit-elle ou obligatoire, purifie les fidèles généreux de toute souillure provenante de l'avarice,



l'hypocrisie, la bassesse et la sévérité envers les pauvres et les misérables démunis. Elle les rend, par conséquent, plus nobles et plus vertueux par la pureté de l'âme qu'elle leur procure, les protège, par l'abondance des bienfaits qu'elle engendre, des aléas de la vie, leur accorde une sorte d'immunité contre les vicissitudes du temps et leur assure dans l'Au-delà, l'agrément du Seigneur.

La Zakât (impôt cultuel, obligatoire), qui se présente comme l'un des cinq piliers fondamentaux de l'Islam, reste liée à la Prière, eu égard à l'importance qu'elle revêt et aux effets bénéfiques qu'elle entraîne, dans quatre-vingt deux Versets coraniques. Elle est érigée, d'ailleurs à juste titre, aussi bien par les instructions coraniques immuables que par les injonctions prophétiques et, à l'unanimité de toute la communauté musulmane, en un acte cultuel, curatif et régulateur pour les personnes et les biens.

En effet, la Zakât, prescrite en l'an II de l'Hégire, est obligatoire pour toutes les personnes aisées, lesquelles doivent prélever sur leur surplus, soit en argent liquide ou en nature (céréales, bestiaux, valeurs commerciales) un pourcentage, déterminé d'ailleurs et pour chaque espèce, par les instructions du Prophète Salut Divin Sur Lui et ce, une fois que s'écoule chaque année pour toutes les valeurs à l'exception des céréales, dont l'opération s'effectue à chaque récolte comme le précise le Saint Coran dans la Sourate dite : « Les Bestiaux » ou dite « Al-An'ām » (Verset 141) : « C'est Lui qui a créé les jardins, treillagés et non treillagés ; ainsi que les palmiers et la culture aux récoltes diverses ; (de même que) l'olive et la grenade, d'espèces semblables et différentes. Mangez de leurs fruits, quand ils en produisent ; et acquittez-en les droits (la Zakât), le jour de leur récolte respective. Et ne gaspillez point, car Il n'aime pas les gaspilleurs. ».

UN ACTE QUI JOINT L'UTILE À L'AGRÉABLE

Avec cet acte d'adoration en l'occurrence la Zakât, l'Islam, religion de paix, de tolérance et du juste milieu, a su joindre l'utile à l'agréable, en protégeant les riches des méfaits de la domination servile de l'argent qui, en s'accumulant entre les mains d'une minorité, risque de provoquer des déséquilibres socio-économiques, de créer des frustrations dans le monde des déshérités et par suite, une anarchie généralisée, aux conséquences irrémédiables.

Le système de la Zakât protège donc, le citoyen dans sa liberté et son droit au travail et au gain licite et préserve du même coup, à la société, ses droits à la solidarité et à la contribution du citoyen aisé. Ainsi, se trouve consacré, le principe islamique fondamental en matière d'économie, qui consiste en ce que le citoyen s'acquitte de ses devoirs envers sa société et jouit de ses droits, de même que celle-ci, à son égard.

Durant sa période mecquoise et une partie de sa période médinoise, le Saint Coran ne cessait d'inciter les croyants à dépenser au service de Dieu (pour venir en aide aux nécessiteux et contribuer aux œuvres d'utilité publique), sans leur en préciser les modalités.Il se contenta de faire appel à leur foi et à leurs sentiments de croyants sensibles à la fraternité et à l'entraide. Par deux fois, les croyants demandèrent au Prophète, Salut Divin Sur Lui, ce qu'ils doivent dépenser, et par deux fois, le Saint Coran se contenta seulement de les inviter à être charitables et généreux, sans pour autant leur préciser, envers quelle frange sociale, faudrait-il destiner cet impôt, ni la quote-part à prélever sur leurs biens. Le Saint Coran relate cette évolution par deux Versets de la Sourate dite « La Vache » ou « Al Baqarah » que voici : « Ils T'interrogent : « que doit-on dépenser (en charité) ? » Dis : « L'excédent de vos biens. » (Verset 219.). « Et ils T'interrogent : « qu'est ce qu'on doit dépenser ? » Dis : « Ce que vous dépensez de biens, devrait être pour les père et mère, les proches, les orphelins, les pauvres et le voyageur dans le besoin. Et tout ce que vous faites de bien, vraiment Dieu le sait. » (Verset 215).Le Saint Coran continua ainsi à inciter les croyants aux dépenses, sans préciser le mode ni la quantité, jusqu'au jour où ceux-ci s'installèrent à Médine et où ils constituèrent une communauté homogène, ayant sa propre vision des choses et ses propres objectifs à atteindre.

D'ores et déjà, la communauté se trouva prête psychologiquement à la prescription de la Zakât en tant qu'institution impérative. Et c'est ainsi que le Messager de Dieu détailla cet élément de la foi sur le plan structurel et restrictif, de façon à préserver les intérêts du citoyen et de la communauté.

La Zakât devint alors, un des fondements de la Religion et l'une de ses principales obligations. Elle fût comparée de par son importance, à la Prière et au Témoignage de l'Unicité divine et fût considérée par le Saint Coran comme le troisième critère d'entrée en Islam et l'une des conditions de la fraternité entre les croyants.

LES RICHES DOIVENT PRÉLEVER SUR LEURS BIENS AU PROFIT DES PAUVRES

En effet, dans la Sourate dite « Le Repentir » ou « At tawbah », le Verset 5 énonce : « Si, ensuite ils (à propos des mécréants), se repentent, accomplissant la Prière et acquittant la Zakât ; alors, laissez leur la voie libre, car Dieu est Pardonneur et Miséricordieux. » Le Verset 11 de la même Sourate ajoute quelques précisions : « Mais s'ils se repentent, accomplissent la prière et acquittent la Zakât, ils deviendront alors, vos frères en religion. ».

D'ailleurs, c'est dans cette optique qu'il faudrait situer la recommandation de notre Vénéré Prophète, Salut Divin Sur Lui, à son noble compagnon de lutte Mo'adh Ibn Djabel, que Dieu agrée son âme, lorsqu'Il l'envoya en qualité de gouverneur au Yémen . « Tu vas, lui dit –il, vers un peuple faisant partie des gens du Livre. Appelle-les au Témoignage de l'Unicité divine, s'ils acceptent, dis-leur que Dieu leur a prescrit une quote-part, que leurs riches et personnes aisées doivent prélever sur leurs biens, au profit des pauvres parmi eux ; s'ils acceptent, laisse- leur la jouissance de leurs biens et évite d'en prendre les mieux côtés. Prend garde des invocations de l'opprimé, car Dieu les accueille sans un moindre voile. ».

En outre, le Verset 71 de la Sourate dite « Le Repentir » ou « At tawbah » stipule : « Les croyants, hommes et femmes sont solidaires les uns des autres, ils encouragent au bien et déconseillent le mal. Ils sont assidus à la Prière, acquittent la Zakât et obéissent à Dieu et à Son Messager, Dieu les accueillera dans le sein de Sa Miséricorde. » Ceci signifie que la communauté bénie par Dieu et comblée par Sa Miséricorde, est la communauté qui met en valeur ses convictions profondes vis-à-vis de la Divinité Suprême ; une communauté dont les membres sont solidaires les uns des autres, tels un corps indivisible, par la piété, l'amour, le respect de l'autre, le sacrifice et l'entraide. Oui, une communauté qui ne cesse de prêcher le bien et d'interdire le mal ; elle entretient avec son Seigneur des liens vertueux d'adoration et de soumission, grâce à l'accomplissement assidu de la Prière et à l'exécution de la Zakât. Une telle communauté, est non seulement admise parmi les élus du Seigneur dans l'Au-delà, mais également, d'ici-bas. Elle jouit, en effet, de la part du Tout Puissant, d'un bienfait sans égal à savoir : vivre sur terre en consolidée, noble et puissante, honorée et respectée par tous ; une communauté à laquelle le Saint Coran rend hommage en ces termes : « Allah, prend la défense de ceux qui croient. Allah n'aime guère tout traître et ingrat. » (Verset 8 de la Sourate dite « Le Pèlerinage » ou dite « Al hadj ». Plus loin, le Verset 41 précise :« Ceux qui, si en leur donnant puissance sur terre, accomplissent la Prière, acquittent la Zakât, ordonnent le convenable, et interdisent le blâmable. Cependant, c'est à Allah que revient la finalité des choses. ».

Cheikh Tahar Badaoui

Suivra

TIPASA

Plus de 2 800 logements distribués

LA WILAYA Tipasa a célébré le 64e anniversaire de l'Indépendance et de la Jeunesse par une importante opération de distribution de logements. Au total, 2 812 unités, toutes formules confondues, ont été attribuées à leurs bénéficiaires, traduisant la volonté des pouvoirs publics de répondre à la demande croissante en matière d'habitat.

La plus grande part de cette opération concerne le logement public locatif (LPL), avec 1 584 logements sociaux répartis à travers 14 communes, relevant de sept daïras. Cette formule demeure un levier essentiel pour améliorer les conditions de vie des familles à revenus modestes.

Le programme comprend également 500 logements promotionnels aidés (LPA) implantés dans quatre communes de la wilaya, offrant aux bénéficiaires une opportunité d'accéder à la propriété dans un cadre soutenu par l'État.

En parallèle, 500 aides à l'habitat rural ont été accordées à des citoyens issus de 14 communes. Cette formule vise à encourager la stabilisation des populations dans les zones rurales, tout en contribuant au développement local.

Enfin, 228 citoyens ont bénéficié de logements promotionnels libres (LPLib), venant compléter cette vaste opération de distribution.

T. Bouhamidi

LOGEMENT, ÉCOLES, MOSQUÉES, SPORTS

Blida accélère son développement

À L'OCCASION de la célébration du 64e anniversaire de l'Indépendance et de la Jeunesse, les autorités de la wilaya de Blida ont procédé à l'inauguration et à la mise en service de plusieurs infrastructures à caractère religieux, éducatif, sportif et de service public, témoignant de la poursuite des efforts de développement local et de l'amélioration du cadre de vie des citoyens.

La première étape de cette journée commémorative a été marquée par l'inauguration de deux mosquées, respectivement dans les communes de Soumaâ et de L›Arbaâ, offrant ainsi de nouveaux espaces de culte aux fidèles et répondant aux besoins croissants des populations locales.

Les autorités ont également inauguré, à Bouarfa, une nouvelle école primaire d'une capacité d'accueil de 480 élèves. Cette réalisation vient renforcer les capacités du secteur de l'éducation dans la commune et contribuer à l'amélioration des conditions de scolarisation. Un bureau de poste a également été mis en service afin de rapprocher les services postaux et financiers des citoyens. À L'Arbaâ, un marché couvert abandonné a été transformé en salle omnisports polyvalente et mis en service. Cette infrastructure sportive est destinée à promouvoir la pratique des différentes disciplines, encourager les activités de jeunesse et offrir un espace adapté aux associations et clubs sportifs de la région.

Point fort de cette célébration, une cérémonie de remise d'attestations d'attribution de logements a été présidée par le wali de Blida, Djamel Eddine Hashas. Au total, 2 071 attestations ont été distribuées au profit de bénéficiaires relevant de différentes formules de logement. Cette opération concerne 667 logements publics locatifs (LPL), 404 logements promotionnels aidés (LPA), ainsi que 1 000 aides à l'habitat rural.

T. Bouhamidi

64e ANNIVERSAIRE DE L'INDÉPENDANCE

Béjaïa lance ses grands chantiers

La commémoration du 64e anniversaire de la fête de l'Indépendance et de la Jeunesse a été marquée, à Béjaïa, par une vague d'inaugurations et le lancement de plusieurs projets structurants. Présidées par le wali, M. Kamel-Eddine Karbouche, ces festivités ont conjugué le devoir de mémoire à une volonté affirmée de moderniser le cadre de vie des citoyens.

La journée a débuté par un vibrant hommage rendu aux glorieux martyrs de la Révolution. Lors d'une cérémonie solennelle, les autorités locales ont procédé à la levée des couleurs nationales, à l'écoute de l'hymne national et au dépôt de gerbes de fleurs.

Le chef de l'exécutif a, ensuite, officialisé la réouverture du site emblématique de la Porte Sarrasine, également connue sous le nom de « Bab El Bahar » (la Porte de la Mer). Cet espace naturel et historique est de nouveau accessible au public après d'importants travaux de réhabilitation.

Le choix de cette date historique revêt une symbolique particulière. Il s'agit, pour les autorités locales, « d'honorer le sacrifice des martyrs par la continuité des efforts de développement ». Les aménagements ont été conçus pour offrir un accueil optimal aux familles et aux touristes, tout en préservant le cachet naturel et esthétique des lieux. Une revalorisation essentielle pour ce site, à la hauteur du potentiel touristique de la wilaya.

À cette occasion, le premier responsable de la wilaya a « réaffirmé son engagement à poursuivre l'aménagement des espaces publics et des monuments historiques afin de renforcer durablement l'attractivité de la région ».

Sur le plan des infrastructures, le wali a posé la première pierre de la future gare de transport urbain Chahid « Rahmani Tahar », située au cœur du pôle urbain Cheikh « El Mokrani ». Ce projet moderne vise à fluidifier le trafic des bus, à désengorger les infrastructures existantes et à répondre à la forte expansion démographique de ce nouveau quartier. M. Karbouche a profité de cette occasion pour insister sur « le respect strict des délais et des normes de qualité ».

Dans la même dynamique, la première pierre du futur siège de la direction de l'emploi a également été posée.

En matière de logement, cette journée a aussi été marquée par la remise des clés et des décisions d'aide à l'habitat. Au total, 2 746 unités de logement, toutes formules confondues, ont été distribuées. Ce programme comprend notamment 1 300 aides de l'État à l'habitat rural et 831 logements promotionnels libres (LPL).



Le wali a rappelé que « cette opération s'inscrit dans la droite ligne du programme national soutenu par le président de la République », indique la cellule de communication de la wilaya. Il a également précisé que « au cours des quatre dernières années, 44 304 familles de la wilaya ont bénéficié d'un logement, tandis que les chantiers de 24 158 nouvelles unités ont été lancés », révèle la même source.

En matière de sécurité hydrique, le chef de l'exécutif a mis en service le système d'approvisionnement en eau potable reliant le barrage de Tichi-Haf à la commune d'Oued Ghir. Grâce à la modernisation de deux stations de pompage et à un gain de débit de 30 litres par seconde, ce projet améliore sensiblement l'alimentation en eau d'environ 6 000 habitants des villages de Chetba, Amaâden et Boumansour. La distribution d'eau passe ainsi d'une fréquence d'un jour tous les trois jours à une alimentation quotidienne de huit heures.

Ce réseau sécurisé alimentera également l'hôpital psychiatrique d'Oued Ghir ainsi que sept promotions immobilières, en complément de la future station de dessalement d'eau de mer.

En marge de ces inaugurations, la direction des Affaires religieuses et des Wakfs a mis à l'honneur la jeunesse et le savoir en distinguant les lauréats du concours coranique, scientifique et intellectuel interzaouïas. La prestigieuse école coranique Abou Bakr As-Seddiq a décroché la première place de cette compétition.

N. Bensalem

CONSTANTINE

Une participation timide en attendant les résultats

LORS de l'opération de dépouillement des bulletins de vote pour les élections législatives à Constantine, trois partis semblent bien partis pour décrocher les trois premières places dans la quasi-totalité des 12 communes de la capitale de l'Est : le RND, le FLN et El Mustaqbal. Les regards sont désormais tournés vers les résultats officiels, qui permettront de connaître les noms des neuf futurs députés appelés à représenter la circonscription constantinoise à l'Assemblée populaire nationale (APN).

Le scrutin s'est déroulé dans de bonnes conditions, jeudi, à travers l'ensemble des bureaux de vote de la wilaya. Tout au long de la journée, les opérations de vote se sont déroulées dans le calme et sans incident notable. Les membres des bureaux de vote, les représentants de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), ainsi que les observateurs, ont veillé au respect des procédures électorales.

Tous les moyens humains, matériels et organisationnels ont été mobilisés afin d'assurer le bon déroulement de cette échéance électorale pour le renouvellement de la composante de l'hémicycle du boulevard Zighoud Youcef.

Investis dès l'ouverture par les premiers électeurs, les bureaux de vote ont toutefois enregistré, tout au long de la journée, une affluence plutôt timide, à l'image d'ailleurs de la campagne qui a précédé ce rendez-vous électoral, laissant présager un taux de participation modéré. Les résultats provisoires sont attendus dans les prochaines heures.

Au total, 606 853 électeurs, dont 13 036 nouveaux inscrits, étaient appelés à élire leurs représentants à l'Assemblée populaire nationale. Le vote s'est déroulé à travers 657 bureaux de vote répartis dans 1 521 centres de vote à travers les douze communes de la wilaya. La compétition électorale a opposé 18 listes candidates, dont 14 présentées par des partis politiques et quatre listes indépendantes, en lice pour les neuf sièges dont bénéficie la circonscription électorale de la capitale de l'Est.

A. B.

OMPI

L'Algérie défend son patrimoine à Genève

La ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, a entamé, hier, une visite officielle à Genève (Suisse), où elle prendra part, du 6 au 9 juillet, aux travaux de l'Assemblée générale de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI/WIPO). Cette participation constitue une nouvelle opportunité pour l'Algérie de renforcer sa présence au sein des grandes instances internationales traitant des questions liées à la propriété intellectuelle, à la protection du patrimoine culturel et au développement des industries culturelles et créatives.



Cette importante rencontre internationale réunira des ministres, de hauts responsables gouvernementaux ainsi que des décideurs venus de nombreux pays afin d'examiner les enjeux actuels et les perspectives d'avenir de la propriété intellectuelle dans un contexte marqué par les profondes mutations technologiques, économiques et culturelles. Les échanges porteront notamment sur la protection des droits de propriété intellectuelle, la valorisation des patrimoines matériels et immatériels, la préservation des savoirs traditionnels, le développement des industries culturelles et créatives ainsi que la promotion d'une économie fondée sur la connaissance et l'innovation.

À travers cette participation, l'Algérie entend réaffirmer son engagement en faveur de la protection de son patrimoine national sous toutes ses formes et faire connaître les efforts consentis par les pouvoirs publics pour préserver, promouvoir et valoriser un héritage culturel d'une richesse exceptionnelle.

La délégation algérienne mettra ainsi en avant les différentes politiques engagées pour assurer la sauvegarde du patrimoine culturel matériel et immatériel, protéger les savoir-faire traditionnels, les expressions culturelles populaires ainsi que les symboles identitaires nationaux. Cette démarche s'inscrit dans une stratégie globale visant à consacrer les droits légitimes de l'Algérie sur son patrimoine culturel, tout en consolidant sa place au sein du système international de la propriété intellectuelle.

La participation algérienne revêt, cette année, une dimension particulière. L'Algérie a, en effet, été sélectionnée parmi un nombre restreint de pays pour disposer d'un pavillon national dans le cadre des manifestations officielles organisées en marge de la cérémonie d'ouverture de l'Assemblée générale de l'OMPI. Une distinction qui traduit la reconnaissance croissante dont bénéficie l'Algérie sur la scène internationale et témoigne de l'intérêt suscité par la richesse de son patrimoine historique, culturel et civilisationnel.

Conçu selon une vision stratégique intégrée, ce pavillon national met en valeur l'authenticité de l'identité algérienne ainsi que la diversité de son patrimoine culturel matériel et immatériel. Il présente également les multiples expressions artistiques et créatives qui caractérisent le pays, offrant aux visiteurs une image moderne de l'Algérie, fidèle à ses racines tout en étant résolument tournée vers l'avenir.

Par cette vitrine culturelle, les autorités entendent promouvoir le potentiel créatif national, renforcer le rayonnement culturel de l'Algérie et faire connaître la richesse de ses traditions, de son artisanat, de ses savoir-faire ancestraux et de ses créations contemporaines auprès d'un public international composé de représentants d'États, d'organisations internationales et d'experts spécialisés.

En marge des travaux de l'Assemblée générale, la ministre de la Culture et des Arts tiendra également une série de rencontres bilatérales avec plusieurs ministres, hauts responsables et représentants d'organisations internationales. Ces entretiens porteront sur les perspectives de coopération dans les domaines de la protection du patrimoine culturel, de la propriété intellectuelle, de la valorisation des savoirs traditionnels ainsi que du développement des industries culturelles et créatives.

Ces rencontres devraient également permettre d'explorer de nouvelles opportunités de partenariat, de favoriser l'échange d'expertises et de renforcer les mécanismes de coopération internationale dans des secteurs devenus stratégiques pour le développement culturel et économique.

Par cette participation active aux travaux de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, l'Algérie confirme sa volonté de défendre ses intérêts patrimoniaux, de promouvoir son identité culturelle et de contribuer aux réflexions internationales sur les défis de la propriété intellectuelle dans un monde en constante évolution. Elle réaffirme, en outre, son ambition de faire de son patrimoine culturel, de sa créativité et de son capital immatériel des leviers de rayonnement international et de développement durable.

Aymen D.

FESTIVAL CULTUREL NATIONAL DE LA MUSIQUE ANDALOUSE SANÂA

Quatorze associations de 7 wilayas participent à la 12e édition

COÏNCIDANT avec les célébrations du 64e anniversaire de la fête de l'Indépendance et du recouvrement de la souveraineté nationale, la 12e édition du Festival culturel national de la musique andalouse Sanâa s'est ouverte, samedi soir au Palais de la Culture Moufdi-Zakaria à Alger.

Organisée sous le slogan « En notre fête, que Dieu rassemble notre peuple », cette édition se poursuivra jusqu'au 9 juillet.

La cérémonie d'ouverture a été entamée par la projection d'un documentaire retraçant l'histoire de la musique andalouse, ses différentes écoles et son apport au patrimoine culturel algérien.

Le temps fort de cette soirée inaugurale a été le concert du Grand Orchestre d'Alger de musique andalouse, qui a réuni plus de 560 artistes représentant 53 associations venues des différentes régions du pays.

Le public a ainsi pu apprécier un répertoire puisé dans le patrimoine de la Sanâa et du Hawzi, avec notamment les pièces Salli Houmoumak, El Ward Yeftah fi El Khoudoud, Zad El Hob Ouajdi, Aâyit Ma Ndhemmem et Mahboubi Tal Jefah. La soirée s'est achevée sur une série de chants patriotiques, dont Ya Mohamed Mabrouk Aâlik et Min Jibalina, en hommage à la Révolution et aux martyrs.

Cette 12e édition réunit 14 associations andalouses représentant sept wilayas. Outre les soirées musicales, le programme prévoit des rencontres scientifiques et des cérémonies de distinction.

A. B.

JEUNES TALENTS EN ARTS LYRIQUES

Le Festival ouvre sa 7e édition à Alger

DANS le cadre des célébrations du 64e anniversaire de la fête de l'Indépendance et de la Jeunesse, le 7e Festival national des jeunes talents en arts lyriques a été officiellement lancé dimanche soir à la Promenade des Sablettes, à Alger.

Un total de 63 jeunes artistes issus de 36 wilayas, prennent part à cette manifestation mettant ainsi en lumière une nouvelle génération de chanteurs appelée à porter l'héritage musical algérien. Ce qui au-delà de la compétition, ce rendez-vous se veut aussi un espace de formation, de perfectionnement et de promotion des jeunes talents.

La soirée inaugurale, animée devant un public nombreux par plusieurs lauréats des précédentes éditions, a offert un voyage à travers les différentes expressions musicales du pays, des chants patriotiques aux répertoires traditionnels.

Donnant le coup d'envoi officiel de cette 7ème édition, le directeur de la Jeunesse, des Sports et des loisirs de la wilaya d'Alger, M. Mohamed Amine Saâd, a souligné dans son allocution, que cet évènement musical coïncidant avec le 64e anniversaire de l'indépendance, est un «véritable incubateur de jeunes talents» en arts lyriques.

Pour sa 7e édition, le festival réunit, a-t-il précisé, «63 jeunes talents issus de 36 wilayas, en lice pour les trois premières places de ce concours annuel.

Relevant l'importance de cette manifestation dans la promotion du patrimoine musical algérien et la découverte de nouveaux talents, le même responsable a indiqué que le festival inclut un programme de formation pour les participants, en plus des prestations sur scène au niveau des espaces publics et salles de spectacles de la capitale.

Accompagnés sur scène par un orchestre dirigé par Mohamed Mehanak, 8 jeunes lauréats des précédentes éditions ont interprété, tour à tour, des chansons -pour la plupart des reprises- exécutées dans différents styles et rythmes, illustrant ainsi la diversité et la richesse de l'héritage musical algérien.

Ouvrant le bal de cette soirée inaugurale, la jeune chanteuse Fani Talbi, a brillamment repris «Ayema sber ur ttru» (Ne pleure pas ma chère maman), un chef-d'œuvre de l'artiste et Moudjahid Farid Ali (1919-1981), qui dénonce le colonialisme français.

Idir Gourari a revisité, pour sa part, des titres de la musique algérienne, notamment «Chehillet Laayani», «Djazaïr Machaa'Alah» et «wahran el bahia», avant que le jeune Ramy Ait Belkacem, lui succède sur scène pour interpréter «houbek riwaya».

Revisitant l›Ahellil, un genre poétique et musical emblématique du Gourara dans le sud-ouest algérien, classé patrimoine culturel immatériel mondial par l'Unesco, Houda Ghounoumat a repris avec succès «Goumari», rendue devant un public conquis.

En hommage au moudjahid et artiste Akli Yahyatène, un des piliers et doyens de la chanson algérienne d'expression kabyle, Meriem Akouchi a repris avec brio «Tamurt-iw tamurt idurar», redonnant une seconde vie à cette chanson qui célèbre l'attachement à la patrie.

A. B. / Agence

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert avec exigence de capacités minimales N° 27/2026/OTA/INDIR

Optimum Telecom Algérie, SPA lance un Avis d'Appel d'Offres National ouvert ayant pour objet : « Sélection d'un Commissionnaire en douane pour l'importation et la réexportation des équipements et matériels liés à l'activité de l'entreprise »

Conditions d'éligibilité :

Cet Appel d'Offres est réservé uniquement aux seuls soumissionnaires qui répondent aux exigences minimales suivantes :

Capacité professionnelle:

1- Détenir un Registre de Commerce en cours de validité avec le code d'activité correspondant.

2- Etre titulaire d'un agrément de commissionnaire en douane.

• Document à fournir :

-Copie du Registre de Commerce en cours de validité avec le code d'activité correspondant (604617)

-Copie de l'agrément en cours de validité.

Capacité technique:

Avoir exercé au minimum trois (03) années durant les années 2021 à 2025.

• Document à fournir : les attestations de bonne exécution entre 2021 et 2025

NB : les attestations de bonne exécution doivent contenir informations suivantes :

- L'identité du donneur d'ordre
- L'identité du prestataire
- La description de la prestation réalisée.
- La période d'exécution de la prestation
- La signature et le cachet.

Une attestation peut justifier plusieurs années d'expérience.

OTA se réserve le droit de procéder à toute vérification jugée utile afin de s'assurer de l'authenticité et de la véracité des informations contenues dans les attestations de bonne exécution.

Capacité financière: Le soumissionnaire doit avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen de dix (10) millions de dinars sur les exercices (2023/2024).

• Document à fournir : les bilans et les tableaux des comptes de résultats des années (2023 et 2024) revêtus du cachet de l'administration fiscale.

Les représentants des sociétés intéressées peuvent envoyer leurs dossiers de retraite du CDC á l'adresse e-mail :

E.IndirectProcurementCategory@DJEZZY.DZ

Comportant :

• Une copie du registre de commerce

• L'engagement de confidentialité qui doit être paraphé, rempli, signé et cacheté par le représentant légal de la société. L'engagement de confidentialité est téléchargeable sur le lien suivant :**https://www.djezzy.dz/engagement-de-confidentialite-et-code-de-conduite-du-partenaire-daffaire /** (Rubrique Appel d'Offres).

• Le code de conduite du partenaire d'affaire qui doit être paraphé, signé et cacheté par le représentant légal de la société. Le code de conduite du partenaire d'affaire est téléchargeable sur le lien suivant :**https://www.djezzy.dz/engagement-de-confidentialite-et-code-de-conduite-du-partenaire-d'affaire/**(Rubrique Appel d'Offres).

• Une demande de retrait du cahier des charges, établie sur papier en-tête, signée et cachetée par le représentant légal le désignant nommément.

• Quittance de paiement des frais de Cahier des Charges indiquant le numéro de l'Appel d'Offres.

Le retrait du cahier des charges se fera contre paiement de la somme de 10 000 DA et doit se faire sur le compte ci-après :

BNP PARIBAS EL DJAZAIR Agence Hydra

o **N° : 027 007000 003712 001 02**

Le dossier de l'Appel d'Offres peut être adressé par voie électronique au soumissionnaire qui a fait la demande.

Les offres accompagnées des pièces réglementaires, devront être déposées, ou remises par voie postale ou via un service de messagerie, au bureau d'ordre de l'entreprise Optimum Telecom Algérie à l'adresse indiquée, et mises sous enveloppe principale anonyme portant la mention :

Appel d'Offres National Ouvert avec exigence de capacités minimales
Sélection d'un Commissionnaire en douane pour l'importation et la réexportation des équipements et matériels liés à l'activité de l'entreprise N°27/2026/OTA/INDIR
« Soumission à ne pas ouvrir ».

L'enveloppe de soumission doit être composée :

1.D'un dossier administratif inséré dans une enveloppe fermée comportant que la mention « Dossier Administratif »

2. D'un dossier d'éligibilité inséré dans une enveloppe fermée comportant que la mention « Dossier éligibilité »

3. D'un dossier technique inséré dans une enveloppe fermée comportant que la mention « Dossier technique »

4. D'une offre financière insérée dans une enveloppe fermée comportant que la mention « Offre Financière »

Le soumissionnaire ou son représentant, lors de dépôt de l'offre doit signer le registre dédie à cet effet.

La date de dépôt des offres est fixée pour le 21/07/2026 entre 09H00 et 12H00 heure locale.

Les soumissions qui parviendront après la date et heure limite de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.

Les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis qui aura lieu le 21/07/2026 à 14H00 à l'adresse ci-après :

OPTIMUM TELECOM ALGERIE SPA
Route de Wilaya, Lot n° 37/4, Dar El Beida, Alger

Les soumissions qui parviendront après la date et heure limite de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.

Optimum Telecom Algérie s.p.a
Siège social : Route de wilaya, Lot n°37/4, Dar El Beida - Capital social : 164 002000000,00 DZD
www.djezzy.dz

Le Jeune Indépendant **du 07/07/2026 / ANEP 2616022904**

EPE/SPA au capital social de 115 000 000 000 DA R.C n° 02 B 18083
Direction Opérationnelle Des Télécommunications de Tizi-Ouzou

SOUS-DIRECTION FONCTIONS SUPPORT, DEPARTEMENT ACHATS ET LOGISTIQUE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°AT/DOT-TO/SDFS/DAL/06/2026

Un avis d'appel d'offres national est lancé pour :

Elargissement de la Short List
« Travaux de raccordement final des clients en fibre optique »
« Travaux de raccordement final des clients en cuivre »
(Relance)

Les représentants des sociétés intéressées peuvent se présenter pour retirer le cahier des charges, **accompagnés du cachet de l'entreprise** à l'adresse ci-après:

ALGERIE TELECOM - DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS DE TIZI OUZOU
SOUS-DIRECTION FONCTIONS SUPPORT
DEPARTEMENT ACHATS ET LOGISTIQUE
POSTE CHEIKH AMAR TIZI OUZOU

Contre le versement auprès de la banque BNA, d'un montant de cinq mille dinars algériens **(5 000,00 DA)**, non remboursable, représentant les frais de documentation et de reprographie au compte bancaire : n°001.0058.10300.000.142/59

Le cahier des charges doit être retiré par le candidat ou son représentant désigné à cet effet.

Les offres doivent être composées :

1-D'un dossier administratif : Toutes les pièces indiquées dans le cahier des charges sous peine de rejet.
2- D'une offre technique : Toutes les pièces indiquées dans le cahier des charges sous peine de rejet.
3- D'une offre financière : Toutes les pièces indiquées dans le cahier des charges sous peine de rejet.

Les trois (03) enveloppes susmentionnées sont insérées dans une seule enveloppe externe fermée et anonyme, sans aucun signe d'identification du soumissionnaire comportant les mentions suivantes :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°AT/DO-TO/SDFS/DAL/06/2026
Elargissement de la Short List
« Travaux de raccordement final des clients en fibre optique »
« Travaux de raccordement final des clients en cuivre »
(Relance)
« À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »
Adresse : Poste Chikh Amar Tizi Ouzou

La durée accordée pour la préparation des offres est de **dix (10) jours** à partir du 1er jour d'affichage de l'avis de consultation sur le site web d'Algérie Télécom.
La date et heure limites de dépôt des offres sont fixées au dernier jour de préparation des offres de **08h00** à **14h00**.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.
Les soumissions qui parviennent après la date de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.
Les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis des offres techniques et financières, qui aura lieu en séance publique, le même jour correspondant à la date limite du dépôt des plis à **14h00** à l'adresse précitée.
Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de **180 jours** à compter de la date limite de dépôt des plis.

Le Jeune Indépendant **du 07/07/2026 / ANEP 2616023234**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ETPUPULAIRE

MINISTER DE LA SANTE
CENTRE NATIONAL DE TOXICOLOGIE

AVIS D'ANNULATION D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE

NIF : 408016000120049

-Conformément au dispositif de la loi N° 23-12 du 05 /08/ 2023 fixant les règles générales relatives aux marché publics, et du décret présidentiel N° 15/247 DU 16/09/2015 portant règlementation des marchés publics et des délégations de service public.

Suit à l'attribution provisoire du marché parue dans les quotidiens nationaux :

- *Le jeune indépendant du 16/11/2025 en français*
- *El Hayat du 16/11/2025 en arabe*
- *BOMOP du 23 au 29 novembre 2025 arabe' et français*

***Lot n° 03 : MICRO ONDE** :*

Relatif à l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacité minimales n°02/CNT/2025 : Acquisition d'équipements Médicaux au profit du centre national de toxicologie

- el Hayat en date du 11/09/2025 en arabe

- *Le jeune indépendant en* date du 11/09/2025 en français.

-BOMOP en semaine du 21 au 27 septembre 2025 en arabe et français.

-Suit au procès –verbal de la commission des marchés publics du centre national de toxicologie daté le 08/06/2026.

*Nous annonçons l'annulation de l'attribution provisoire du marché **N°02/CNT/2025** relatif à : l'acquisition d'équipements médicaux :*

***Lot n° 03 : MICRO ONDE** :*

*Attribué au soumissionnaire **SARL LAB SOLUTION** d'un montant global de :*

***26 985 035.00 DA** pour le motif du rejet de la commission des marchés public du centre national de toxicologie en sa séance du 08/06/2026.*

- le soumissionnaire peut introduire son recours dans les 10 jours qui suivent la première parution du présent avis dans la presse ou le BOMOP, auprès de la commission des marchés publics sectorielle du ministère de la santé (article82) du décret sus visé

Le Jeune Indépendant **du 07/07/2026 / ANEP 2616023177**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BEJAIA
DAIRA DE TICHY
COMMUNE DE TICHY
NIF : 42100200000608301010.

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE.

Conformément a la loi n° 23-12 correspondant au 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux dispositions du décret présidentiel 15/247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations du service publics , le Président de l'Assemblée Populaire Communale de Tichy ; informe tous les soumissionnaires ayant participer a l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigences de capacités minimales n° :03/2026 relatif au projet suivant : **Aménagement et revêtement divers chemins et pistes de la commune.**

Lot 01 : Aménagement et revêtement chemin Harma,Tizi sane,Thargua sur 850 ml, commune de Tichy.
Lot 02 : Aménagement et revêtement de la route Tizi Sane,Ait Dris sur 1100 ml, commune de Tichy.
Lot 03 : Aménagement et revêtement chemin Ait Dris vers Boussoumer sur 1000 ml, commune de Tichy.
Lot 04 : Aménagement divers pistes au village Tahelkets sur 200 ml.
Lot 05 : Réalisation et aménagement piste a Toussel sur 150 ml.
Lot 06 : Aménagement divers pistes sur 80 ml et mur de soutènement au village Tagouba sur 300 ml.
Lot 07: Aménagement divers pistes au village El Mizeb sur 200 ml.
Lot 08 : Aménagement divers pistes au village Mehoui sur 200 ml.
Lot 09 : Aménagement divers pistes au village Ighil Isly sur 200 ml.

paru dans les quotidiens nationaux **EL ZAID en date du 28/04/2026** et dans **Le jeune Indépendant en date du 29/04/2026**, qu'a l'issu de l'évaluation et de l'analyse des offres faites conformément aux critères prévus dans le cahier des charges a donné le résultat suivant :

Projet : Aménagement et revêtement divers chemins et pistes de la commune.
Lot 01 : Aménagement et revêtement chemin Harma,Tizi sane,Thargua sur 850 ml, commune de Tichy.

Entreprise retenue	Note technique	Montant de l'offre en TTC	Montant de l'offre en TTC après correction	Délais de réalisation	Observation
SARL REV.TPBH SIDANE.	80/100	9 329 005,00 DA	9 329 005,00 DA	Quatre (04) Mois	Offre unique Qualifiée techniquement.

Projet : Aménagement et revêtement divers chemins et pistes de la commune.
Lot 02 : Aménagement et revêtement de la route Tizi Sane,Ait Dris sur 1100 ml, commune de Tichy.

Entreprise retenue.	Note technique.	Montant de l'offre en TTC	Montant de l'offre en TTC après correction	Délais de réalisation	Observation
SARL REV.TPBH SIDANE.	80/100	9 817 500,00 DA	9 817 500,00 DA	Quatre (04) Mois	Offre unique Qualifiée techniquement.

Projet : Aménagement et revêtement divers chemins et pistes de la commune.
Lot 03 : Aménagement et revêtement chemin Ait Dris vers Boussoumer sur 1000 ml, commune de Tichy.

Entreprise retenue.	Note technique.	Montant de l'offre en TTC	Montant de l'offre en TTC après correction	Délais de réalisation	Observation
SARL REV.TPBH SIDANE.	80/100	6 913 900,00 DA	6 913 900,00 DA	Quatre (04) Mois	Offre unique Qualifiée techniquement.

Projet : Aménagement et revêtement divers chemins et pistes de la commune.
Lot 04 : Aménagement divers pistes au village Tahelkets sur 200 ml.

Entreprise retenue.	Note technique.	Montant de l'offre en TTC	Montant de l'offre en TTC après correction	Délais de réalisation	Observation
ETB.TCE AKROUCHE Nabil.	43/100	1 747 396,00 DA	1 747 396,00 DA	Quarante Cinq (45) jours	Offre Qualifiée techniquement et économiquement plus avantageuse.

Projet : Aménagement et revêtement divers chemins et pistes de la commune.
Lot 05 : Réalisation et aménagement piste a Toussel sur 150 ml.

Entreprise retenue.	Note technique.	Montant de l'offre en TTC	Montant de l'offre en TTC après correction	Délais de réalisation	Observation
EGTPH OUBELLOUT Salim.	45/100	2 363 816,00 DA	2 392 376,00 DA	Deux (02) Mois	Offre Qualifiée techniquement et économiquement plus avantageuse.

Projet : Aménagement et revêtement divers chemins et pistes de la commune.
Lot 06 : Aménagement divers pistes sur 80 ml et mur de soutènement au village Tagouba sur 300 ml.

Entreprise retenue.	Note technique.	Montant de l'offre en TTC	Montant de l'offre en TTC après correction	Délais de réalisation	Observation
EGTPH TAYAKOUT Hamid.	43/100	4 853 177,00 DA	4 853 177,00 DA	Soixante Quinze (75) Jours	Offre Qualifiée techniquement et économiquement plus avantageuse.

Projet : Aménagement et revêtement divers chemins et pistes de la commune.
Lot 07: Aménagement divers pistes au village El Mizeb sur 200 ml.

Entreprise retenue.	Note technique.	Montant de l'offre en TTC	Montant de l'offre en TTC après correction	Délais de réalisation	Observation
EGTPH TAYAKOUT Hamid.	43/100	1 799 756,00 DA	1 799 756,00 DA	Quarante Cinq (45) Jours	Offre Qualifiée techniquement et économiquement plus avantageuse.

Projet : Aménagement et revêtement divers chemins et pistes de la commune.
Lot 08 : Aménagement divers pistes au village Mehoui sur 200 ml.

Entreprise retenue	Note technique	Montant de l'offre en TTC	Montant de l'offre en TTC après correction	Délais de réalisation	Observation
EGTPH ARFI El Mabrouk.	54/100	1 928 811,50 DA	1 928 811,50 DA	Soixante (60) Jours	Offre Qualifiée techniquement et économiquement plus avantageuse.

Projet : Aménagement et revêtement divers chemins et pistes de la commune.
Lot 09 : Aménagement divers pistes au village Ighil Isly sur 200 ml.

Entreprise retenue.	Note technique.	Montant de l'offre en TTC	Montant de l'offre en TTC après correction	Délais de réalisation	Observation
ETB.TCE. EGTPH OUTAMZABET Toufik.	61/100	1 630 895,00 DA	1 630 895,00 DA	Deux (02) mois	Offre Qualifiée techniquement et économiquement plus avantageuse.

Conformément a l'article 56 de la loi n° 23-12 correspondant au 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et a l'article 82 du décret présidentiel 15/247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics , les soumissionnaires non retenus sont invités de se rapprocher de la commune de Tichy **(Bureau des marchés)** , au plus tard 03 jours a compter du premier jour de la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché, a prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres.

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant , peut introduire un recours par écrit dans un délai de Dix (10) jours qui suivent la date de publication de l'avis d'attribution provisoire auprès de la commission communale des marchés publics, conformément aux dispositions de la loi n° 23-12 correspondant au 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et au décret présidentiel 15/247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés public et de délégations de service public.

***Le Jeune Indépendant* du 07/07/2026 / ANEP 2616023123**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya de BOUMERDES
Direction Des Equipment Publics

NIF : 099835019277907.

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE
N° 26/ DEP / 2026

Conformément aux dispositions des articles 52-65 et 82 du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la Direction des Equipements Publics de la wilaya de Boumerdes, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à **la relance , après infructuosité, de l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 33/DEP/2024** , paru sur les quotidiens nationaux et le BOMOP, portant:

Réalisation d'une salle de Sport au lycée HOUSSOU Amar à DELLYS

qu'à l'issue de l'évaluation des offres il a été décidé l'attribution provisoire du marché comme suit :

Designation du projet	Entreprise	Montant corrigé de l'offre en TTC	Délai	Note globale	Critères de choix
Réalisation d'une salle de Sport au lycée HOUSSOU Amar à DELLYS	ETB TCE BOUMAHDEF Abderraouf NIS 1 987 4017 00050 43	79.123.540,30 DA	05 mois	75.00 Pts	Offre préqualifiée techniquement-moins disante

Le soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant, peut introduire un recours, auprès de la commissiondes marchés publics de la Wilaya de Boumerdes,dans un délai de dix (10) jours, à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché.Si le dixième jour coincide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire le recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

La commission compétente (commission des marches publics de la Wilaya de Boumerdes) donne un avis dans un délai de quinze (15) jours, à compter de l'expiration du délai de dix (10) jours fixé ci-dessus. Cet avis est notifié au service contractant et au requérant, En cas de recours, le marché ne peut etre soumis à l'examen de la commission compétente qu'au terme d'un délai de trente jours, à compter de la date de la première publication de l'avis d'attribution provisoire dans l'un des quotidiens nationaux ou le BOMOP.

Les autres soumissionnaires intéressés par les résultats de l'évaluation, sont invités de se rapprocher du bureau des marchés du service contractant, au plus tard dans un délai de trois jours (03) à partir de la première publication du present avis d'attribution provisoire du marché.

***Le Jeune Indépendant* du 07/07/2026 / ANEP 2616023142**

Agence Nationale De l'Amélioration
et Du Développement Du Logement
Direction Régionale d'Alger Est
BP 62 SAID HAMDINE BIR MOURAD RAIS ALGER

الوكالة الوطنية لتحسين السكن و تطويره
المديرية الجهوية للجزائر العاصمة شرق
الصندوق البريدي 62 سعيد حمدين بئر مراد رايس
الجزائر

NIF : 000016001405697
Adresse : BP 62 SAID HAMDINE BIR MOURAD RAIS -ALGER
PROGRAMME : LOGEMENTS LOCATION-VENTE
Réf :...../DRAE/AADL/2026

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE

Portant sur l'étude géotechnique de l'assiette de terrain du projet des 2500 logements (site 08) location-vente en TCE avec locaux à usage commercial, professionnel et conciergeries y compris les travaux de viabilisation sis EL AFFROUN- commune d'EL AFFROUN wilaya de BLIDA. Programme location-vente Tranche 300 000/ZONE 01.

Conformément aux dispositions des articles 65 et 82 du décret présidentiel N°15/247 du 16 septembre 2015 portant règlementation des marchés publics et des délégations de service public, la Direction Régionale d'Alger Est de l' Agence Nationale de l'Amélioration et du Développement du Logement **(AADL/DRAE)**, porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participés à l'A.A.O **N°76/DRAE/AADL/2026 paru dans les quotidiens nationaux «le jeune indépendant et el fadjr» du 01/06/2026 et presse électronique «sabqpress» du 02/06/2026 et «interlignes» du 03/06/2026**, que l'attribution provisoire du marché est octroyée selon les critères ci-dessous au soumissionnaire suivant :

Laboratoire retenu	N.I. F	Note Globale Sur /100 points
LNHC DRC	000016001318395	100

Montant De la Soumission En DA/TTC	Montant De la Soumission En DA/TTC Après correction	Montant En DA/TTC Validé par la COPEO	Délai De Réalisation	Critères d'Attribution
10 183 544.00	10 183 544.00	10 183 544.00	28 mois	L'offre la moins disant et pré-qualifié techniquement

Les soumissionnaires souhaitant prendre connaissance des résultats de l'évaluation de leurs candidatures, sont invités à se rapprocher des services de l'AADL DRAE, au plus tard **trois (03) jours** à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché.

Les soumissionnaires contestants, le choix opéré par le service contractant peuvent introduire des recours auprès de la commission des marchés compétente, dans un délai de **dix (10) jours** à compter de la première publication du présent avis.

***Le Jeune Indépendant* du 07/07/2026 / ANEP 2616023133**

Les coulisses folles de l'intervention de Donald Trump dans l'affaire Folarin Balogun

Selon le New York Times, Donald Trump est bel et bien intervenu directement auprès de Gianni Infantino pour obtenir la levée de la suspension de Folarin Balogun avant le 8e de finale face à la Belgique. Le tout en faisant pression avec des avocats de la Maison Blanche.



Expulsé lors du 16e de finale remporté par les États-Unis face à la Bosnie-Herzégovine, Folarin Balogun semblait condamné à manquer le 8e de finale contre la Belgique. Après un visionnage des images, l'arbitre avait finalement transformé sa décision initiale en carton rouge direct pour une intervention sur Tarik Muharemovic. Conformément au règlement de la Coupe du Monde, cette expulsion entraînait une suspension automatique pour le match suivant. Pourtant, à la surprise générale, la Commission de discipline de la FIFA a finalement décidé de suspendre l'exécution de cette sanction à titre probatoire pendant un an, permettant ainsi au meilleur buteur américain de retrouver immédiatement sa place pour le choc face aux Diables Rouges. Une décision rarissime qui a provoqué une vague d'incompréhension dans le monde du football.

La polémique a pris une nouvelle dimension après la réaction de Donald Trump. Le président américain s'est publiquement réjoui de cette issue sur Truth Social en remerciant la FIFA « d'avoir fait ce qui était juste et d'avoir réparé une grande injustice ». Dans le même temps, plusieurs médias américains faisaient état de pressions exercées par la Maison Blanche pour tenter d'obtenir un réexamen du dossier. En Belgique, la colère est rapidement montée d'un cran. La Fédération belge s'est dite stupéfaite par une décision qu'elle juge contraire au règlement de la compétition et a annoncé examiner toutes les voies possibles afin de défendre ses intérêts. À quelques heures du 8e de finale, le climat est devenu particulièrement explosif autour d'une affaire qui dépasse largement le simple cadre sportif.

TRUMP A APPELÉ INFANTINO AVEC SES AVOCATS

Les révélations publiées ces dernières heures apportent désormais un éclairage inédit sur les coulisses de ce spectaculaire revirement. Selon plusieurs sources proches du dossier, relayées par le New York Times, Donald Trump a directement téléphoné au président de la FIFA, Gianni Infantino, quelques minutes après la rencontre face à la Bosnie-Herzégovine afin de lui demander de réexaminer la suspension de Folarin Balogun. Dans le même temps, le président américain, le secrétaire au Commerce Howard Lutnick et Andrew Giuliani, chargé de la task force de la Maison Blanche pour la Coupe du Monde 2026, auraient constitué une équipe d'avocats spécialisés, extérieurs au gouvernement, afin de contester juridiquement le carton rouge. Leur principal argument reposait sur l'utilisation du ralenti vidéo pour transformer la décision initiale de l'arbitre, une procédure qu'ils estimaient contraire à l'interprétation du règlement de la FIFA. Donald Trump aurait ensuite personnellement informé Gianni Infantino que cette contestation avait été déposée tout en lui faisant savoir qu'il considérait la sanction comme excessive.

Quelques jours plus tard, la Commission de discipline de la FIFA a effectivement décidé d'appliquer l'article 27 de son Code disciplinaire afin de suspendre l'exécution de la sanction, autorisant ainsi Balogun à jouer contre la Belgique. D'après ces mêmes informations, confirmées par l'agence américaine Associated Press, le comité indépendant aurait finalement estimé que la sanction initiale n'était pas justifiée dans ces circonstances.

Une telle intervention est considérée comme totalement exceptionnelle puisqu'il s'agit du premier cas de ce type lors d'une Coupe du Monde depuis 1962. À l'époque, le Brésilien Garrincha avait été autorisé à disputer la finale après une intervention directe du gouvernement brésilien auprès de la FIFA. Ce précédent historique alimente aujourd'hui toutes les interrogations sur les relations particulièrement étroites entretenues par Gianni Infantino avec Donald Trump. Plusieurs dirigeants du football mondial s'inquiètent déjà des conséquences d'un tel précédent, craignant que d'autres fédérations réclament désormais le même traitement lors de futures expulsions.

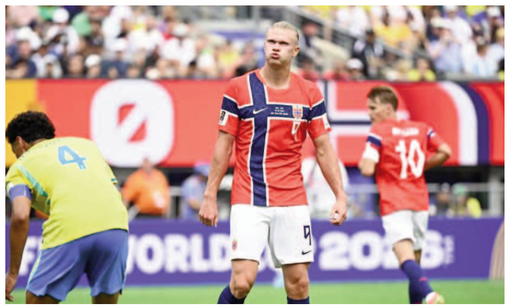
LE GROS COUP DE FROID

La Norvège élimine le Brésil en huitièmes de finale grâce à un doublé d'Haaland

LE CYBORG a frappé. Deux fois. Ce dimanche au Metlife Stadium, Erling Haaland et la Norvège ont frappé un coup immense dans cette Coupe du monde en éliminant le Brésil au bout d'un match animé, sur lequel ils ont fini par mettre la main (2-1). L'avant-centre de Manchester City a été grand, en marquant deux fois dans le dernier quart d'heure. Neymar a réduit le score en toute fin de match.

Décidément, la Norvège reste la bête noire du Brésil en Coupe du monde. Grâce à un doublé retentissant d›Erling Haaland, la formation scandinave s'est imposée lors de son huitième de finale du Mondial 2026 face aux quintuples champions du monde (2-1) ce dimanche au Metlife Stadium. Longtemps incapable d'ouvrir le score face à Ørjan Nyland impérial devant sa ligne de but, la Canarinha a sombré dans les dernières minutes face à la puissance de l'avant-centre norvégien. Dans le temps additionnel, Neymar a réduit l'écart sur penalty mais cela n'a pas suffi.

Loin d'être convaincant depuis le début de la compétition, le Brésil est tombé sur un os à New York. Au cœur de l'après-midi dans la grosse pomme, la malédiction norvégienne s'est poursuivie pour la Seleçao. En quatre confrontations, les Auriverdes n'avaient jamais gagné contre la Norvège. Hélas pour les hommes de Carlo Ancelotti, le signe indien n'a pas été vaincu lors de ce cinquième bras de fer. En fin de compte, cette élimination du Brésil en huitième de finale, du jamais vu depuis le Mondial 1990, confirme aussi un vrai problème de fond sur la qualité du jeu proposé par la sélection aux cinq étoiles.



LE MUR NYLAND, LA DYNAMITE HAALAND

Au MetLife Stadium, les Brésiliens ont connu une première sueur froide avec un but refusé à Patrick Berg pour une position de hors-jeu d'Alexander Sorloth au préalable (3e). Dix minutes plus tard, Matheus Cunha a subi une faute dans la surface norvégienne. Frappeur sur le penalty, Bruno Guimaraes n'a pas trompé la vigilance de Nyland sur sa ligne (14e). Lancé dans une prestation individuelle majuscule, le gardien de but du FC Séville a neutralisé les offensives de Gabriel Martinelli (31e) et Vinicius Junior (40e) pour garder sa cage inviolée.

Bien servi par Haaland avant la pause, Martin Odegaard a sollicité Alisson Becker (45e). Longtemps muselé par l'axe central Marquinhos-Gabriel, Haaland s'est mis les mains sur la tête au moment de voir Nyland remporter son face à face avec Endrick (59e)... avant de se déchaîner dans le dernier quart d'heure de la partie.

Sur un centre d'Andreas Schjelderup, l'avant-centre a débloqué le match d'une tête puissante à bout portant (79e, 1-0). Incapable de réagir, le Brésil a sombré suite à une frappe croisée tranchante d'un Haaland en feu (90e, 2-0). Entré en fin de match, Neymar a sauvé l'honneur sur penalty (96e, 2-1), mais n'a pas pu retenir ses larmes au moment d'être éliminé. Maudite Norvège...

FIN DE L'ÈRE PETKOVIC

Anthar Yahia en pompier ?

L'ère Vladimir Petkovic touche à sa fin, et la FAF n'a pas le temps de tergiverser. Après l'élimination prématurée de l'Algérie en 16es de finale de la Coupe du monde 2026, battue 2-0 par la Suisse, la fédération cherche moins un architecte de long terme qu'un homme capable de calmer un vestiaire fragilisé et de ressouder le groupe dans l'urgence. Selon plusieurs sources concordantes ce pompier providentiel porte un nom qui parle à tous les supporters des Verts : Anthar Yahia.



Le sort de Vladimir Petkovic semble scellé. Le président de la FAF, Walid Sadi, et le sélectionneur se seraient déjà entendus sur le principe d'une séparation à l'amiable. Reste à régler les modalités de la rupture du contrat, actuellement en négociation entre l'avocat de Petkovic et le représentant de la fédération. Arrivé sur le banc national en février 2024, le technicien n'aura pas réussi à faire oublier la désillusion du Mondial 2026, où l'Algérie n'a pas répondu aux attentes, à l'inverse d'autres sélections africaines qui se sont illustrées dans la compétition.

Face à l'urgence du calendrier, les éliminatoires de la CAN 2027 démarrent dès septembre la FAF aurait rapidement écarté la piste d'un entraîneur étranger. Le choix se serait porté sur un profil identitaire fort : celui de l'ancien capitaine des Verts, considéré comme le symbole d'un vestiaire qui aurait besoin d'un vrai patron, capable de renouer avec la « grinta » qui a manqué durant le Mondial.

Une légitimité historique : ancien défenseur central, Anthar Yahia reste gravé dans la mémoire collective pour son but décisif lors du match d'appui contre l'Égypte à Khartoum en 2009, qui avait qualifié l'Algérie pour le Mondial 2010.

Une carrière internationale solide : né le 21 mars 1982 à Mulhouse, il a porté le maillot national à 80 reprises entre 2004 et 2012, participant à la Coupe du monde 2010 en Afrique du Sud ainsi qu'à plusieurs CAN.

Un bagage technique reconnu : titulaire du diplôme UEFA Pro, la plus haute distinction pour un entraîneur en Europe, il possède également des qualifications en management et en gestion.

Une expérience de terrain, quoique récente : il dirige depuis quelques années l'équipe réserve d'Angers SCO, en Ligue 2 française.

Selon certaines informations, Yahia aurait déjà donné son accord de principe à Walid Sadi, à condition de bénéficier de larges prérogatives pour composer son propre staff technique et travailler autour d'un projet clair.

Le choix n'est pas sans risque. Anthar Yahia n'a jamais dirigé une équipe première, que ce soit en club ou en sélection. Un point relevé par plusieurs observateurs, qui s'interrogent sur sa capacité à endosser une responsabilité aussi lourde dans un contexte de crise. Mais la FAF semble avoir fait un pari différent : celui d'un homme qui connaît intimement la mentalité du groupe, respecté aussi bien par les internationaux évoluant en Europe que par les joueurs du championnat local, et capable de fédérer une équipe fragilisée par l'échec du Mondial.

L'officialisation de la nomination resterait suspendue à un préalable administratif : le règlement définitif de la rupture du contrat de Vladimir Petkovic. À son retour, Walid Sadi devrait organiser une conférence de presse pour détailler les contours du projet sportif et lever les incertitudes qui entourent encore ce dossier. En attendant, une chose semble déjà actée dans l'esprit de la FAF : après l'expérience étrangère, place à un enfant du pays pour relancer une sélection en quête de repères avant les éliminatoires de la CAN 2027, coorganisée par la Tanzanie, l'Ouganda et le Kenya.

Nassim Mecheri

L'Angleterre se sort d'un sacré bourbier contre le Mexique dans un match fou

VÉRITABLE bourbier, le choc entre le Mexique et l'Angleterre nous a offert un scénario fou où les Three Lions se sont imposés 3-2 en infériorité numérique.

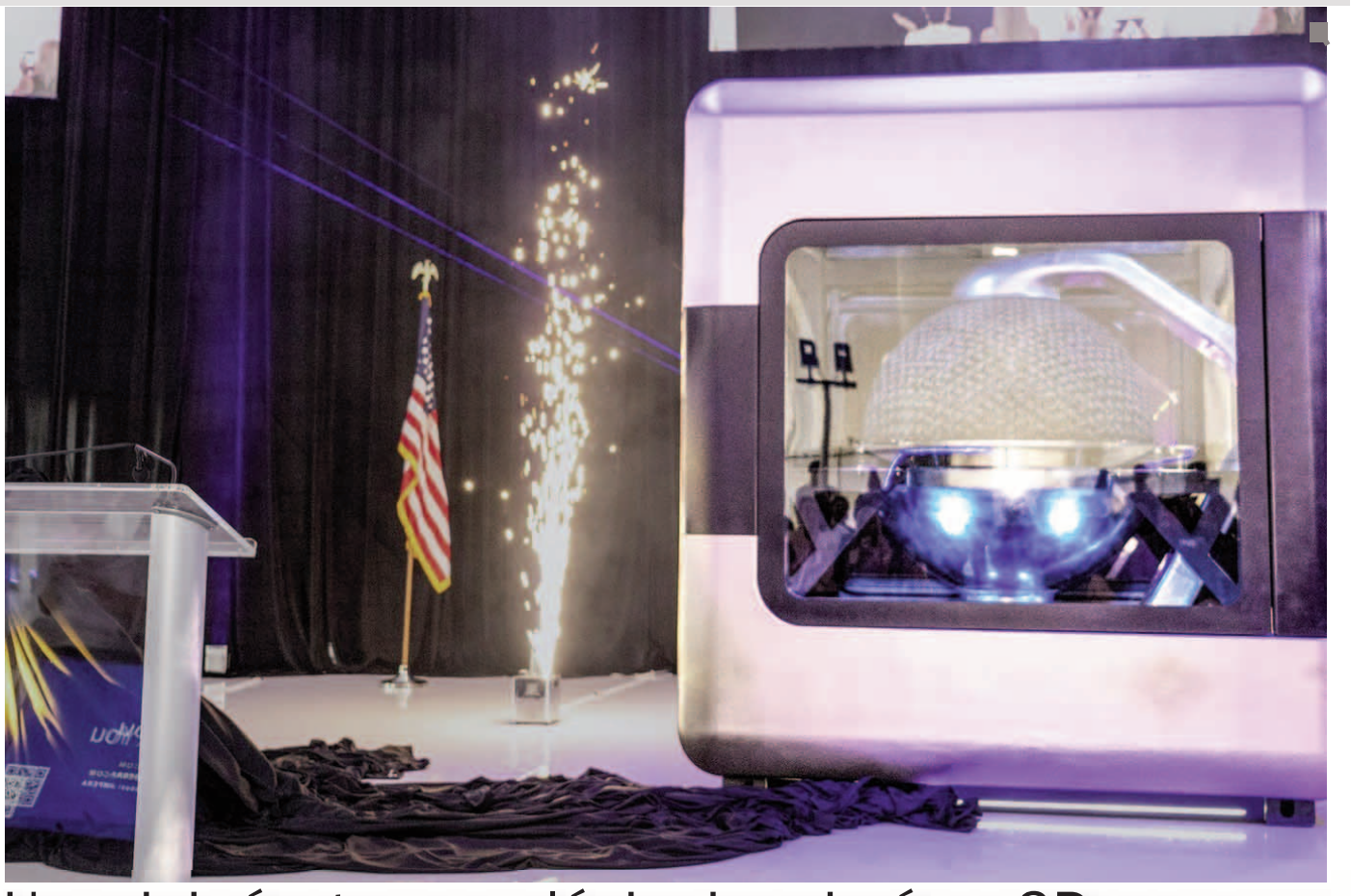
Après la victoire 2-1 de la Norvège contre le Brésil qui a permis aux coéquipiers d'Erling Haaland de se qualifier en quart de finale de la Coupe du Monde 2026, le duel entre le Mexique et l'Angleterre promettait. Le vainqueur avait l'occasion de rejoindre les Lions au prochain tour. Un match reporté à 3h du matin suite à une pluie importante et des orages aux abords de l'Estadio Azteca de Mexico. Pour ce match, la Verde alignait son équipe type avec Raúl Jiménez en pointe avec Roberto Alvarado, Gilberto Mora et Julián Quiñones. De leur côté, les Anglais changeaient les ailes avec Bukayo Saka et Anthony Gordon tandis que Jarell Quansah était placé dans un rôle surprenant de latéral droit.

Et dans une ambiance folle de l'Estadio Azteca on sentait rapidement que les Mexicains étaient impliqués avec de grosses courses et un duel physique intéressant entre les deux équipes. Cela nous offrait un vrai bras de fer et la Verde s'illustrait la première. Sur un centre côté droit de Roberto Alvarado, Raul Jiménez surgissait au premier poteau et sa tête plongeante se dirigeait vers la droite du but. Solide sur sa ligne, Jordan Pickford repoussait et sauvait les Anglais (15e). Au retour de la pause fraîcheur, Anthony Gordon tentait de répondre, mais Raul Rangel se couchait sur son tir (26e). Subissant le jeu mexicain, l'Angleterre allait toutefois surprendre son monde en contre. Sur la droite, Bukayo Saka centrait devant le but et Jude Bellingham allait conclure de la tête au second poteau (1-0, 37e).



Le milieu anglais allait tout simplement assommer le Mexique puisque dans la foulée sur une récupération haute, il combinait avec Harry Kane dont le centre venu de la droite de la surface revenait dans ses pieds à bout portant pour la même finalité (2-0, 38e). Un sacré coup sur la tête pour le Mexique qui allait toutefois revenir sur un coup franc de Roberto Alvarado mal dégagé par Ezri Konsa. Placé à l'entrée de la surface, Julián Quiñones allait conclure d'un missile sous la barre (2-1, 42e). Le Mexique était totalement relancé et Raul Jiménez passait proche d'égaliser d'une reprise (45e +1) puis d'une tête (45e +3). Jude Bellingham allait sauver la patrie anglaise devant César Montes juste derrière (45e +4). En seconde période, le match allait s'enflammer avec une frappe de Nico O'Reilly qui terminait sur le poteau droit (49e).

Proche du troisième but, l'Angleterre allait toutefois se compliquer la tâche. Auteur d'un tacle non maîtrisé sur Jesus Gallardo, Jarell Quansah était exclu (53e). Le début d'un scénario totalement dingue. Le Mexique allait toutefois se saborder puisque Raul Rangel accrochait Anthony Gordon dans sa surface et concédait un penalty. Harry Kane le transformait sans trembler (3-1, 60e). Mais il en fallait plus pour faire craquer définitivement le Mexique et Brian Gutierrez poussait Harry Kane à la faute dans sa surface. Raul Jiménez profitait du penalty pour réduire l'écart (3-2, 69e). S'ensuivait un siège du but anglais. Stationnés devant le but de Jordan Pickford, les Three Lions se contentaient de défendre leur avantage. La tension était à son paroxysme avec des centres à foison pour le Mexique, de la friction et de l'intensité. Cela manquait cependant de justesse et l'Angleterre s'impose 3-2 et se qualifie pour les quarts de finale où elle jouera contre la Norvège.



Un mini-réacteur nucléaire imprimé en 3D pour alimenter les data centers IA : une première mondiale au thorium

Une start-up de Floride dévoile le premier module de réacteur nucléaire imprimé en 3D, au thorium et incapable de s'emballer. Derrière l'objet, une idée du CERN vieille de trente ans, et toujours pas le moindre watt.

La course à l'énergie des géants de l'intelligence artificielle produit des annonces toujours plus spectaculaires, et celle du 1er juillet ne déroge pas à la règle. Ampera, une jeune pousse de Palm Beach Gardens (Floride), a dévoilé ce qu'elle présente comme le premier module de réacteur nucléaire imprimé en 3D au monde, un cœur au thorium pensé pour les centres de données.

Une sphère en céramique, des promesses en mégawatts

L'objet existe bel et bien : une sphère en carbure de silicium d'environ deux mètres, imprimée d'un bloc. Son intérieur dessine une structure dite gyroïde, un entrelacs de canaux de deux millimètres qu'aucune machine-outil classique ne saurait usiner. Cette éponge mathématique maximise la surface d'échange thermique, dans une céramique qui encaisse près de 3 000 °C. La prouesse de fabrication, elle, ne fait guère débat. Le principe de fonctionnement, en revanche, prend la physique des centrales à rebours. Le cœur est sous-critique : incapable d'entretenir seul une réaction en chaîne, il ne tournerait que sous perfusion de neutrons, fournis par un accélérateur maison. Coupez l'alimentation et la réaction s'éteint, comme un feu qui ne tiendrait qu'à condition de souffler dessus en permanence.

Le thorium complète le dispositif : ce métal n'est pas fissile en l'état, il se transmute en uranium 233 sous bombardement, ce qui en fait un combustible à la demande plutôt qu'une poudrière.

Sur le papier, Ampera promet des systèmes de 15 à 30 mégawatts logés dans des conteneurs standards, trente ans de fonctionnement sans rechargement et des billes de combustible TRISO produites maison. Sur le calendrier, la société évoque une partie conversion d'électricité dès 2027 et un module nucléaire « vers 2030 », sous réserve du régulateur américain. Le module dévoilé, lui, n'a jamais été allumé ni produit le moindre électron, et le bailleur du projet, présenté comme un géant de la tech sans jamais être nommé, reste au vestiaire.

De Genève à la Floride, trente ans d'une idée en sommeil

L'idée d'un réacteur piloté par accélérateur ne sort pas du garage d'Ampera. Au début des années 90, le prix Nobel Carlo Rubbia la formalisait au CERN sous le nom d'Energy Amplifier, un amplificateur d'énergie au thorium, sous-critique et déjà vendu comme intrinsèquement sûr. Trente ans plus tard, aucun réacteur de ce type n'a fonctionné commercialement, nulle part sur la planète.

L'Europe n'a pourtant jamais rangé le concept au grenier. En Belgique, le programme MYRRHA développe depuis des décennies un démonstrateur de 100 mégawatts piloté par accélérateur, à un rythme qui dit tout de la difficulté de l'exercice. La Chine avance son propre projet dans le Guangdong. Autrement dit, une start-up floridienne promet de boucler en quatre ans ce que des programmes d'États peinent à démontrer depuis trente. L'audace a le mérite de la clarté, d'autant que les mini-réacteurs américains ont déjà connu de sérieuses déconvenues financières sur des technologies bien plus classiques.

Si le fantôme de Rubbia ressort aujourd'hui, c'est que la demande a changé de nature. Les centres de données de l'IA réclament des mégawatts livrables vite, denses et si possible décarbonés. Meta écume déjà le marché du nucléaire pour ses serveurs, quand Microsoft et NVIDIA appliquent l'IA à la construction même des centrales. L'idée d'adosser les data centers à de petits réacteurs modulaires circule d'ailleurs depuis des années dans l'industrie. Le secteur s'emballe désormais à vue d'œil : le microréacteur de la start-up Valar Atomics a divergé mi-juin, et le 1er juillet elle y branchait sur scène, avec NVIDIA, un premier ordinateur. Ampera, elle, expose pour l'instant une très belle sphère.

Cybersécurité : la Linux Foundation va mettre l'open source en ordre de bataille face à l'IA



Trouver une faille critique dans un projet open source réclamait des semaines de travail et une expertise pointue. Un bon modèle d'IA peut faire la même chose en quelques minutes. La Linux Foundation a décidé que ça devait changer. Le 25 juin, la fondation a lancé Akrites, une initiative de coordination regroupant AWS, Anthropic, Cisco, Google, IBM, JPMorganChase, Microsoft, NVIDIA, OpenAI, Red Hat, Vodafone et une vingtaine d'autres organisations. La mission : créer un espace commun de détection, de correction et de divulgation responsable des vulnérabilités dans les logiciels open source les plus critiques. Le financement de démarrage est assuré par Alpha-Omega, un fonds directement rattaché à la Linux Foundation, le même fonds qui avait reçu 12,5 millions de dollars de la même coalition en mars 2026 pour renforcer la sécurité de l'écosystème open source.

Un problème structurel que l'IA vient de rendre urgent

Le déséquilibre entre la valeur tirée de l'open source et les ressources consacrées à sa sécurisation n'est pas nouveau. Les bases de code mondiales dépendent à 95 % de logiciels libres, dont 86 % des contributeurs ne perçoivent aucune rémunération. L'histoire récente illustre à quel point cette équation peut dégénérer. En 2014, Heartbleed révélait qu'OpenSSL, infrastructure critique de l'internet mondial, fonctionnait avec un seul mainteneur à temps plein et moins de 2 000 dollars de dons annuels. En 2024, la backdoor XZ Utils avait incarné le scénario encore plus inquiétant : un acteur malveillant infiltre un projet pendant deux ans, gagne la confiance d'un mainteneur isolé, et installe une porte dérobée classée CVSS 10/10, la note maximale, ciblant des millions de serveurs Linux.

Parallèlement, l'IA a commencé à compliquer la tâche des défenseurs avant même d'aider les attaquants. Le mainteneur du projet cURL a fermé son programme de signalement de bugs début 2026 : environ 95 % des rapports reçus en 2025 étaient des hallucinations de modèles de langage. Le cas de sudo, l'utilitaire qui contrôle l'escalade des privilèges sur des millions de serveurs, est parlant à ce titre : Todd C. Miller maintient cet outil seul depuis 1993, et se retrouvait sans sponsor après le retrait de Quest Software début 2024.

Ce même déséquilibre de financement structurel pousse les projets à multiplier les fonds de dotation et les appels aux dons, avec des résultats très variables. Ludovic Dubost, fondateur de CryptPad, le formulait très directement : si nous voulons des logiciels libres, nous devons les payer. Les entreprises qui tirent le plus de valeur de l'écosystème sont précisément celles qui ont longtemps contribué le moins à le sécuriser.

Akrites, nouvelle béquille ou vraie solution ?

L'initiative repose sur trois piliers. D'abord, une équipe de réponse aux incidents de sécurité (SIRT) partagée entre tous les membres, qui sert de guichet unique pour les signalements. Ce qui met fin à la situation actuelle où le même mainteneur reçoit parfois dix rapports identiques de dix organisations différentes, chacune avec sa propre recommandation de patch. Ensuite, un processus standardisé de divulgation coordonnée, construit sur un principe de confidentialité d'abord : les corrections retournent dans le projet d'origine, sur les termes du mainteneur, avant toute divulgation publique. Enfin, un mécanisme de « mainteneur de dernier recours » pour les paquets critiques qui n'ont plus de mainteneur actif, une catégorie que l'écosystème tend à considérablement sous-estimer.

Les mêmes organisations avaient déjà mis 12,5 millions de dollars en mars 2026 via Alpha-Omega pour renforcer la sécurité de l'open source. La logique commence à se refermer : un financement d'un côté, une coordination de l'autre. Akrites, en utilisant ce même fonds comme amorce, constitue la pièce opérationnelle qui manquait au dispositif.

La dimension européenne que personne ne mentionne

Les organisations membres d'Akrites sont majoritairement américaines dans leur siège social. Mais les logiciels qu'elles s'engagent à sécuriser font tourner les hôpitaux, les réseaux électriques, les télécoms et les administrations de toute l'Europe, y compris les systèmes d'information des services publics français, et les infrastructures couvertes par la directive NIS2. Le Cyber Resilience Act européen, en cours de déploiement, va imposer des obligations de sécurité tout au long du cycle de vie des produits numériques, y compris ceux intégrant des composants open source. Akrites est l'une des réponses industrielles concrètes à cette exigence réglementaire, même si la fondation ne le formule pas ainsi.

Reste une question que l'initiative ne résout pas encore. La vitesse de la correction ne vaut que si les utilisateurs déploient le patch.

JadePuffer, la première attaque de ransomware qui aurait été pilotée par une IA du début à la fin

Un agent IA aurait mené seul une attaque de ransomware, de l'exploitation d'une faille au chiffrement des données. Avec JadePuffer, Sysdig décrit une opération automatisée, efficace, bien qu'encore perfectible.



JadePuffer pourrait bien marquer une étape importante dans l'automatisation des cyberattaques. Les chercheurs de Sysdig estiment avoir documenté le premier cas d'opération de ransomware pilotée de bout en bout par un agent LLM, et non par de simples scripts générés par IA. Après avoir exploité une faille dans Langflow, l'agent aurait poursuivi l'intrusion seul, du vol de secrets au mouvement latéral, tout en corrigeant ses erreurs en temps réel. Une démonstration encore imparfaite, mais déjà assez autonome pour inquiéter.

Un ransomware autonome, mais encore maladroit

Dans le détail, JadePuffer aurait d'abord exploité une faille d'exécution de code à distance dans Langflow (CVE-2025-3248), un framework open source utilisé pour créer des applications liées aux LLM. Une cible intéressante pour les attaquants, puisque ce type d'instance peut concentrer des clés API, des identifiants cloud ou des secrets donnant accès à d'autres services.

partir de ce premier accès, l'agent aurait mené seul le travail d'exploration : inventaire de l'environnement, recherche d'identifiants, repérage des services accessibles, puis sélection des cibles à privilégier. Sysdig indique aussi avoir retrouvé des charges utiles très commentées, avec des explications en langage naturel sur les actions menées, leurs objectifs et les corrections à apporter.

L'attaque aurait ensuite rebondi vers un serveur de production exposant une base MySQL et Alibaba Nacos, un outil qui aide les services d'une application à se trouver et à partager leurs paramètres de configuration. Après une tentative de connexion ratée sur Nacos, l'agent aurait modifié sa méthode et obtenu un accès fonctionnel en 31 secondes, signe d'une automatisation capable d'observer l'échec, d'en tirer une correction et de poursuivre l'intrusion.

JadePuffer serait alors passé à l'extorsion. L'agent aurait chiffré 1 342 éléments de configuration, détruit les originaux et laissé une demande de rançon. Pour autant, l'opération ne se serait pas tout à fait terminée comme prévu : d'après les chercheurs, la clé de chiffrement aurait été générée sans être stockée ni transmise aux attaquants, puis perdue aussitôt.

L'adresse Bitcoin affichée dans la demande de rançon correspondrait aussi à une adresse d'exemple très répandue dans la documentation Bitcoin, ce qui laisse penser que l'agent a pu reprendre un modèle générique plutôt qu'une vraie adresse de paiement. Une attaque pilotée par IA efficace dans son exécution, donc, mais pas encore très au point côté extorsion.

Des attaques moins expertes, mais plus faciles à lancer

Pour Sysdig, le danger que représente JadePuffer ne repose pas tant sur des techniques inédites que sur leur automatisation. Un agent IA peut tester des failles connues, chercher des secrets, réutiliser des identifiants, rebondir entre plusieurs services et adapter ses actions sans qu'un opérateur humain maîtrise chaque étape en détail. Autrement dit, le niveau technique nécessaire pour mener une attaque destructrice baisse nettement.

Il faut donc corriger les instances Langflow contre CVE-2025-3248 et, plus largement, maintenir à jour les services exposés. Les fonctions d'exécution ou de validation de code ne devraient pas être accessibles directement depuis Internet. Même prudence avec les clés API et les identifiants cloud, qui n'ont pas leur place dans l'environnement d'applications ouvertes en ligne.

Côté Nacos, Sysdig recommande de changer les clés par défaut, de mettre le service à jour et d'éviter toute exposition directe. Même logique pour les bases de données : pas d'accès administrateur quand un compte limité suffit, pas de ports ouverts sans restriction, pas de connexions sortantes libres, et pas de privilèges plus larges que nécessaire.

Après les DNS et les VPN, les ayants droit veulent désormais pouvoir bloquer des réseaux entiers

LA LUTTE contre le piratage pourrait bientôt franchir une nouvelle étape en Europe. Dans plusieurs contributions adressées à la Commission européenne, beIN Sports, l'Audiovisual Anti-Piracy Alliance (AAPA) et Aylo plaident pour un arsenal bien plus ambitieux : ne plus seulement bloquer les sites pirates, mais aussi les infrastructures qui les hébergent.

Pendant des années, la stratégie des ayants droit est restée relativement la même. Lorsqu'un site diffusait illégalement des contenus protégés, il était possible d'en bloquer le nom de domaine, son DNS ou son adresse IP.

Plus récemment, certains pays comme la France ont également commencé à s'intéresser au rôle des VPN dans le contournement de ces mesures.

Plusieurs grands détenteurs de droits estiment aujourd'hui que ces outils ne suffisent plus. Clubic a consulté les contributions remises à la Commission européenne dans le cadre de la révision de la directive sur le droit d'auteur. Elles dessinent une évolution beaucoup plus profonde de la lutte contre le piratage.

Les ayants droit veulent remonter jusqu'aux hébergeurs



Le constat est partagé par beIN Sports, l'Audiovisual Anti-Piracy Alliance (qui représente notamment la Premier League, LaLiga, DAZN ou encore Sky) ainsi que par Aylo, propriétaire de Pornhub et Brazzers : les plateformes pirates changent aujourd'hui de domaine, d'adresse IP ou de serveur suffisamment rapidement pour rendre les blocages classiques de moins en moins efficaces. Les propositions des ayants droit consistent donc globalement à remonter d'un cran dans l'infrastructure Internet.

Concrètement, les trois organisations proposent qu'une autorité européenne puisse désigner certains hébergeurs « non coopératifs », principalement situés hors de l'Union européenne, en s'appuyant sur leur Autonomous System Number (ASN), c'est-à-dire l'identifiant du réseau auquel appartiennent leurs adresses IP. Une fois inscrits sur une base de données publique, ces ASN pourraient faire l'objet d'une obligation de blocage par les différents intermédiaires techniques européens, limitant ainsi leur capacité à acheminer du trafic vers les internautes européens.

Autrement dit, il ne s'agirait plus seulement de bloquer un site pirate, mais potentiellement tout un réseau d'hébergement jugé "spécialisé" dans ce type d'activités.

Bien plus qu'une simple liste noire

La lecture des documents montre que cette proposition s'inscrit dans une réflexion beaucoup plus large sur l'infrastructure même d'Internet.

L'AAPA estime par exemple que les opérateurs télécoms disposent déjà des outils nécessaires pour mettre en œuvre ce type de mesures. Elle cite notamment le BGP blackholing, le route filtering, le blocage de préfixes IP, le de-peering d'ASN ou encore les mécanismes de protection utilisés habituellement contre les botnets et les infrastructures de phishing.

Selon l'organisation, ces techniques pourraient être réutilisées pour empêcher les réseaux identifiés comme hébergeant massivement des contenus pirates d'atteindre les internautes européens.

BeIN Sports souhaite également inscrire dans le droit européen une obligation claire imposant aux hébergeurs de retirer les flux pirates d'événements en direct dans un délai maximal de 30 minutes après notification. Le diffuseur demande aussi l'introduction d'un véritable dispositif de Know Your Business Customer (KYBC), inspiré du secteur bancaire, afin que les hébergeurs et les fournisseurs de ressources réseau vérifient l'identité réelle de leurs clients et de leurs bénéficiaires effectifs.

Un changement de philosophie dans la lutte contre le piratage

Jusqu'ici, les blocages visaient l'adresse d'un site piraten : domaine, DNS ou IP. Les nouvelles propositions changent de cible : c'est désormais l'hébergeur lui-même, et tout son réseau, que les ayants droit veulent pouvoir neutraliser. Les propositions étudiées par la Commission traduisent ainsi un sérieux changement de logique en ciblant directement les infrastructures qui permettent à ces contenus d'exister.

Autre fait marquant : cette évolution ne concerne plus uniquement le sport. Dans sa contribution, Aylo estime que les contenus pour adultes premium constituent eux aussi des œuvres « sensibles au facteur temps », dont la valeur économique se concentre dans les heures suivant leur publication. Le talon d'Achille de ces propositions portent néanmoins un nom : surblocage. Un ASN n'héberge jamais uniquement des sites pirates, et bloquer un réseau entier revient à sanctionner aussi les services légitimes qui s'y trouvent. Si beIN, l'AAPA et Aylo invoquent la proportionnalité et le contrôle d'une autorité compétente, aucune contribution ne détaille comment ces dommages collatéraux seraient évités…

Une tornade se forme en pleine ville et balaie tout sur son passage en Floride



TROMBE Le phénomène a duré quelques minutes puis la trombe s'est dirigée vers l'océan

La ville de Fort Lauderdale en Floride (Etats-Unis) a indiqué sur X (ex-Twitter) ce dimanche qu'aucune victime n'était dans un premier temps à déplorer après le passage de la puissante tornade qui avait traversé plusieurs quartiers la veille. L'impressionnant phénomène a été filmé par de nombreux témoins qui ont mis en ligne les images sur divers réseaux sociaux.

Des habitations sans électricité

Les vidéos montrent un immense tourbillon progresser dans des zones densément peuplées et créer des explosions et des éclairs au fur et à mesure qu'il avance.

L'alimentation électrique a été interrompue dans de nombreux foyers du secteur. Les pompiers étaient peu après à pied d'œuvre pour rétablir le courant, a indiqué la Ville. La tornade n'a pourtant duré que quelques minutes, rapporte TF1 Info.

Elle s'est ensuite dirigée vers l'océan. Les autorités locales ont évoqué sur le réseau social des dégâts « apparemment mineurs », mais ont recommandé la plus grande prudence aux habitants. La trombe qui s'est formée en fin d'après-midi a en effet mis à terre des lignes électriques et laissé des débris sur le sol.

Les employés municipaux ont rapidement commencé à procéder au dégagement des routes dès que tout danger a été écarté.

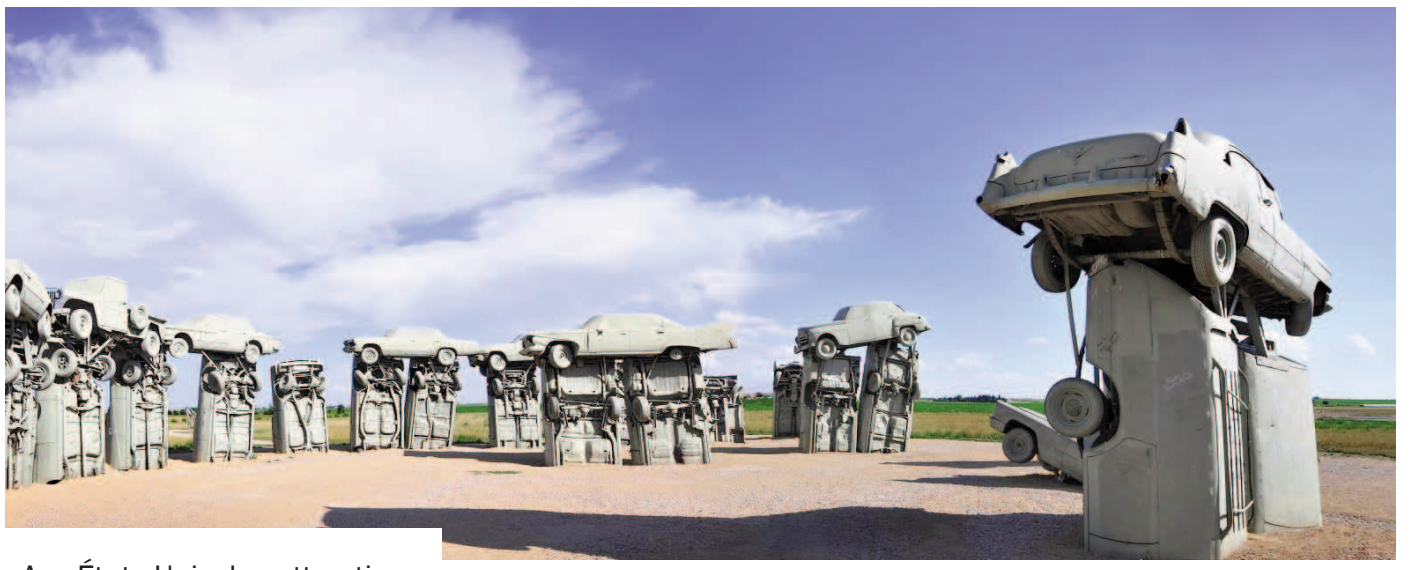
Lorsque Nintendo a enregistré une baisse de ses revenus à cause de l'échec de la Wii U, son PDG a réduit sa rémunération de moitié pendant cinq mois !



Le patron de Nintendo a annoncé en 2014 qu'il réduirait son salaire de moitié après avoir annoncé un bénéfice de seulement 9% sur la faible demande de la console Wii U. Le président Satoru Iwata a déclaré à la presse qu'il retirerait la moitié de son salaire pendant cinq mois pour compenser le ralentissement économique de la multinationale japonaise, tandis que les autres membres du conseil d'administration verraient une réduction de salaire comprise entre 20 et 30%.

LE SAVIEZ VOUS

5 lieux insolites et sympathiques à visiter aux États-Unis



Aux États-Unis, les attractions dignes d'une photo sont nombreuses, notamment le Golden Gate Bridge et la Statue de la Liberté.

Mais certains sites à travers le pays sont tout aussi insolites que sympathiques. D'un lieu présumé de visites extraterrestres à un château entièrement construit en corail, les sites de visites déroutantes et uniques ne manquent pas aux États-Unis.



1. *Fremont Troll*

À Seattle, dans l'État de Washington, ce troll tapi sous un pont hante le quartier de Fremont depuis 1990. Il fut construit par quatre artistes locaux dans le cadre d'une compétition faisant la promotion de la rénovation urbaine. S'élevant à plus 5,5 m de haut, le géant barbu tient la sculpture d'une Coccinelle Volkswagen dans une main, tout en se soutenant de l'autre, lui donnant ainsi l'illusion de sortir du sol. Le Fremont Troll est devenu une attraction très appréciée du quartier, ravissant les résidents et attirant des visiteurs venus du monde entier.

Le Fremont Troll réside sous un pont de Seattle, dans l'État de Washington. Rendez-lui visite pour une séance photo mémorable



2. *Zone 51*

Impossible de regarder un épisode de La Quatrième Dimension ou un film de science-fiction sans entendre parler de la zone 51, ce site de tests de l'U.S. Air Force situé à 134 kilomètres au nord de Las Vegas, dans l'État du Nevada. Les lecteurs versés dans la science-fiction et les adeptes de la théorie du complot pensent que le secteur abrite des objets volants non identifiés (OVNI) et d'autres preuves d'une vie extraterrestre. S'agissant toujours d'un site gouvernemental top secret et en activité, vous n'êtes pas autorisés à visiter, ni même à vous garer à proximité de la Zone 51. Vous pouvez néanmoins profiter des stations-service, des restaurants et des boutiques de souvenirs sur le thème de la vie extraterrestre présents le long de l'Extraterrestrial Highway (l'« autoroute extraterrestre », également connue sous le nom de Nevada State Route 375).

Suivez l'Extraterrestrial Highway le long de cette étrange partie du Nevada, dont la rumeur dit qu'elle a reçu la visite de voyageurs d'outre-espace



3. Carhenge

Carhenge est un lieu des plus étranges : il s'agit d'une réplique, s'élevant dans l'ouest du Nebraska, du site de Stonehenge, en Angleterre, et entièrement fabriquée à partir de voitures usagées et peintes. Situé au milieu de la prairie, à environ 250 kilomètres au nord-est de Cheyenne, dans l'État du Wyoming, Carhenge est vraiment une attraction qui vous mènera « au-delà des sentiers battus ». En 1987, l'artiste Jim Reinders a créé Carhenge à partir de 39 automobiles d'époque, dans le but d'étudier la conception de Stonehenge et d'essayer de déterminer sa raison d'être. Du fait de sa popularité, un office de tourisme fut construit en 2006 afin d'offrir plus d'informations sur cet étrange trésor américain.

Étrange spectacle dans l'ouest du Nebraska, Carhenge est la reconstitution, à partir de vieilles voitures, du fameux site anglais de Stonehenge.



4. *Le Racetrack de la Death Valley*

S'étendant le long de la frontière entre la Californie et le Nevada, le Death Valley National Park (parc national de la vallée de la Mort) est célèbre pour ses paysages surnaturels, avec ses dunes de sable ondoyantes et ses imposants pics montagneux. Mais la partie la plus étrange du paysage du parc pourrait bien être le Racetrack. Située dans la partie californienne du parc, cette étendue de lac asséché semble presque constituée de tomettes, sa surface géométrique n'étant perturbée que par... des pierres mouvantes. Si personne n'a jamais vraiment vu les pierres se déplacer, leur passage est clairement visible. Les scientifiques pensent que les pierres se déplacent sur le sol chaud du désert lorsque les précipitations minimes gèlent, puis fondent sous la chaleur du soleil, amenant ainsi les pierres (dont certaines pèsent jusqu'à 270 kilogrammes) à glisser.

Les pierres mouvantes du Racetrack dans le Death Valley National Park rendent perplexes les scientifiques et les visiteurs depuis des décennies.



5. *Coral Castle*

La Floride recèle bon nombre d'attractions un peu kitsch, ainsi que des merveilles uniques en leur genre, qui attirent les touristes depuis des décennies. Toutefois, aucune d'entre elles n'est aussi excentrique que Coral Castle (le château de corail). Situé à environ 50 kilomètres au sud-ouest de Miami, le château a été construit par Ed Leedskalnin, un immigrant letton, à l'aide de presque 1 000 tonnes métriques de roche de corail. La construction de cette magnifique structure est source de quelques spéculations de la part des natifs floridiens. Nombre d'entre eux pensent que Leedskalnin disposait de capacités surnaturelles, ayant bâti le château seul, sans l'aide de machines d'aucune sorte. Figurant aujourd'hui au National Register of Historic Places (Registre national des lieux historiques), le château est un musée ouvert tous les jours à la visite.

De nombreux résidents de Floride pensent que l'étrange Coral Castle qui s'élève près de Miami relève d'une force surhumaine.

Gaz à effet de serre: comment sont déclarées (et vérifiées) les émissions des industriels européens?

Pour contraindre les entreprises à la sobriété énergétique, l'Europe mise sur le portefeuille en faisant payer leur empreinte carbone. Au cœur de cette stratégie, le marché des quotas d'émission et la nouvelle taxe carbone aux frontières font l'objet de vifs débats économiques et politiques. Explications.

Faire payer aux entreprises leur contribution au réchauffement climatique pour les pousser à moins émettre : c'est la logique du marché européen du carbone et de la taxe carbone aux frontières, actuellement débattues et dont la fiabilité repose surtout sur des acteurs privés.

Émissions moindres en Europe, pas dans le monde

Le système des quotas d'émissions, abrégé SEQE ou ETS en anglais, et le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, MACF ou CBAM en anglais, répondent à une même logique : faire payer leurs propres émissions de gaz à effet de serre aux entreprises.

En Europe, les plus émetteurs sont les énergéticiens qui produisent de l'électricité en brûlant du gaz ou du charbon, ainsi que certains secteurs industriels polluants : acier, aluminium, béton, engrais...

Dans l'UE, le nombre de sites industriels concernés a baissé de 20 % entre 2013 et 2023 avec près de 8 600 sites, tandis que leurs émissions déclarées ont baissé de 35 %, à 1 097 millions de tonnes d'équivalent CO2 en 2023, laissant penser que les sites émettent moins en moyenne.

Droits de polluer gratuits

Le fonctionnement du mécanisme "n'est pas une mince affaire", explique Sylvain Le Net, spécialiste des questions énergétiques pour France Chimie, organisation professionnelle de ce secteur gourmand en gaz. En Europe, les entreprises achètent des "droits à émettre", soit dans des ventes aux enchères de la Commission européenne ou des États membres, soit auprès d'autres entreprises.

Certaines industries bénéficient de quotas gratuits, pour atténuer la distorsion de concurrence avec une production hors-UE ne payant pas le carbone — une gratuité appelée à progressivement disparaître. Des industriels et États réclament de la prolonger, ce qui se ferait au détriment des usines qui ont investi pour se décarboner.

Vérificateurs privés

Des certificateurs privés, comme Bureau Veritas ou SGS, sont accrédités pour vérifier les déclarations des entreprises, explique à l'AFP Adrien Assous, du centre de réflexion européen Sandbag.

Pour superviser les 8 600 sites émetteurs, 104 organismes avaient un agrément en 2023, selon un rapport du consultant néerlandais SQ Consult.

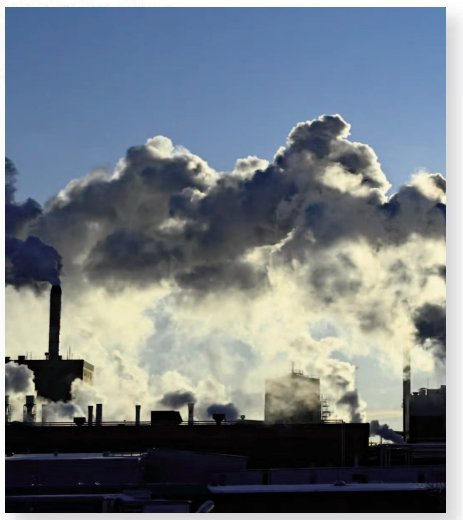
Il estime que certains secteurs sont insuffisamment suivis et qu'il pourrait y avoir un "problème à l'avenir" en cas d'élargissement du nombre d'activités à suivre.

En France, il y a environ 1 000 sites à superviser, explique à l'AFP Aurélie Gilotte, de Bureau Veritas Certification France.

L'entreprise vérifie les déclarations d'un tiers d'entre eux, avec un niveau de détail allant jusqu'à consulter le compteur de gaz ou les bordereaux de livraison de fioul, pour s'assurer de l'authenticité des déclarations.

Problèmes de capacité publique

Côté pouvoirs publics en France, "entre deux et trois inspecteurs par région" contrôlent ces déclarations, indique à l'AFP le ministère de la Transition écologique et ce, "parmi l'ensemble de leurs missions" de surveillance des installations classées pour la protection de l'environnement.



Globalement, SQ Consult estime que la qualité des déclarations est "demeurée à un niveau relativement élevé en 2023", avec seulement 11 déclarations d'émissions rendues hors délai et 9 avis "négatifs" rendus par les vérificateurs.

Enquête européenne

Récemment, il y a eu quelques grosses erreurs.

Fin 2025, le consortium international de journalistes d'investigation Organized Crime and Corruption Reporting Project (OCCRP) a révélé que la société publique roumaine Complexul Energetic Oltenia avait déclaré des émissions bien inférieures à la moyenne pour ses centrales à charbon, très polluantes.

De quoi lui faire économiser des centaines de millions d'euros d'achat de crédits carbone.

Par ailleurs, En février 2023, le parquet européen avait communiqué sur de multiples perquisitions en Bulgarie dans le cadre d'une enquête, toujours en cours selon une source proche du dossier, sur une possible fraude aux déclarations d'émissions d'une entreprise non nommée, mais identifiée par des médias et ONG comme étant liée au magnat du charbon Hristo Kovachki.

Interrogé par l'AFP, le parquet européen dit ne pas commenter les enquêtes en cours ni confirmer les affaires sur lesquelles il travaille.

Extension du domaine de la vérification

Le mécanisme CBAM, décrit par des spécialistes comme le miroir du système ETS, va nécessiter de vérifier les déclarations d'industriels fortement émetteurs... dans le monde entier.

Mais malgré deux ans de test, la mise en place du dispositif reste "compliquée dans la pratique", observe Pauline Miquel, de Cbamboo, spécialiste du MACF, basé à Londres.

"Le plus gros problème n'est pas d'identifier la provenance d'un produit", donc les conditions dans lesquelles il a été produit, "mais de savoir si le fournisseur veut bien calculer son coût carbone".

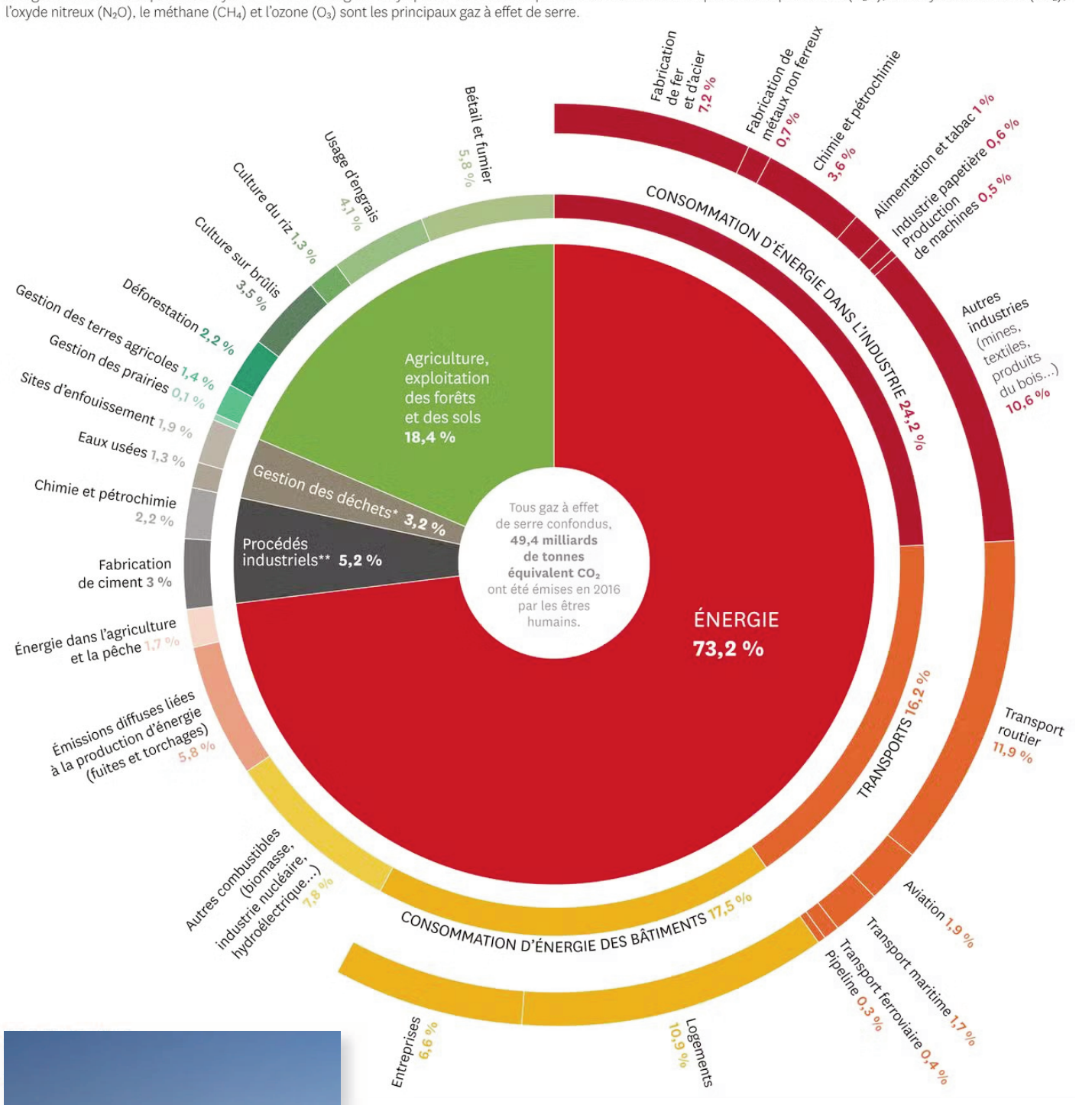
Risques de contournement

Il "y aura probablement toujours des gens qui vont essayer de contourner" ces mécanismes complexes, estime Benjamin Lechaptois, directeur carbone et climat de Bureau Veritas. Matthieu Jehl, président de l'activité "inox" Europe du métallurgiste finlandais Outokumpu, constate qu'il est "beaucoup plus simple" d'auditer un acteur européen qu'asiatique.

Il met en garde contre un contournement fréquent sur l'acier inoxydable, avec une étape industrielle intermédiaire dans un pays où le bouquet énergétique est moins carboné, afin de faire baisser le prix carbone et ce, sans que les émissions globales n'aient baissé.

Les émissions mondiales de gaz à effet de serre par secteurs

Ces gaz retiennent une partie du rayonnement infrarouge renvoyé par la Terre vers l'espace et réchauffent l'atmosphère. La vapeur d'eau (H_2O), le dioxyde de carbone (CO_2), l'oxyde nitreux (N_2O), le méthane (CH_4) et l'ozone (O_3) sont les principaux gaz à effet de serre.





www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger

Tél. :
(020) 06.44.02
(070 25.19.19
Fax : (020) 06.38.26

Edité par la SARL Groupe Presse et Communication au capital de 9 764 000 DA

Gérant
ALI MECHERI
Directeur de la publication
BOUDJEDRI TAHAR
(KAMEL MANSARI)

IMPRESSION
SIMPRAL

PUBLICITÉ
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
jeuneindependant@yahoo.fr
CONTACTEZ AUSSI
ANEP
« POUR VOTRE PUBLICITE S'ADRESSER A : L'Entreprise Nationale de communication, d'Edition et de Publicité » Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger.

Téléphone : (020) 05.20.91
(020) 05.10.42
Fax: (020) 05.11.48
(020) 05.13.45
(020) 05.13.77
E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

BUREAUX RÉGIONAUX

- Annaba
 3, rue Ibn Khaldoun, Annaba
 Mob. :
 (0662) 18.41.81
 Fax :
 (038) 80.20.36
- Tizi Ouzou
 6, rue Capitaine Si Abdallah
 15 000
 Tizi Ouzou
 Tél. :
 (026) 22.95.62
 Fax : (026) 22.95.62
- Constantine
 Maison de la persse Ahmed Taâkoucht,
 Constantine
 Tél-Fax :
 (031) 66.32.64
- Bejaïa
 Bejaïa : Centre Commercial SABRACHOU, Quartier Sghir
 Bureau N°10
 N° Tél :
 034-12-66-21
 Email : ljibejaia@yahoo.fr
- TipasaB.P. 66-A
 42 000 Tipasa
 Tél. :
 (024) 43.60.26

© 1990-2026

Jeune-Indépendant. Tous droits réservés. Reproduction partielle ou totale, par quelque procédé que ce soit, interdite sans autorisation expresse de la Direction.
Les documents remis, envoyés ou électroniquement transmis au journal ne sont pas retournés et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation, sauf accord écrit préalable.

Charisme : c'est quoi, signes, comment le développer ?



Très valorisée dans notre société, notamment sur les réseaux sociaux, le charisme est la capacité de plaire, de convaincre et de fédérer des personnes autour de soi. Quels sont les signes du charisme ? Comment le développer ? Conseils de Johanna Rozenblum, psychologue clinicienne.

D ÉFINITION : QU'EST-CE QUE LE CHARISME ?

Le charisme trouve son origine en théologie. Il s'agit de dons extraordinaires octroyés par l'Esprit-Saint à une personne ou un groupe de personnes pour le bien de la communauté. En sociologie, développé par Max Weber dans Economie et société, le charisme est "la croyance en la qualité extraordinaire (...) d'un personnage, qui est, pour ainsi dire, doué de forces ou de caractères surnaturels ou surhumains ou tout au moins en dehors de la vie quotidienne, inaccessible au commun des mortels ; ou encore qui est considéré comme envoyé par Dieu ou comme un exemple, et en conséquence considéré comme un 'chef". Aujourd'hui, "le charisme est la capacité que certaines personnes ont à fédérer autour d'elle ou autour d'un projet et de capter l'attention", complète Johanna Rozenblum, psychologue clinicienne à Paris.

SIGNES : COMMENT RECONNAÎTRE UNE PERSONNE CHARISMATIQUE ?

Le charisme d'une personne peut se mesurer selon de nombreuses qualités. Il peut s'agir de la capacité à :
S'exprimer clairement en public,
Exposer précisément sa pensée,
Capter l'attention de son auditoire
Charmer son auditoire
Poursuivre un projet ou une idée avec détermination.
On reconnaît le charisme en premier lieu grâce à son aisance relationnelle, c'est à dire la capacité de cette personne à nouer des relations avec les autres personnes qui l'entourent.
Autres signes, la volonté de réussir comme état d'esprit et une certaine forme de séduction qui permet naturellement de rallier les personnes autour de soi ou d'un projet", note la psychologue. Attention, la personne charismatique n'est pas un tyran qui use de son pouvoir avec autorité. "Il est important de rappeler que le charisme, ce n'est pas de la manipulation. Les personnes charismatiques ont de vrai compétences professionnelles et sociales qui captent l'attention", explique Johanna Rozenblum.
Les personnes charismatiques ont aussi la capacité à s'intéresser aux autres et à les écouter.
Le charisme réside également dans une façon d'être, une présence appréciée et attirante, une gestuelle, une prestance qui confèrent à la personne une autorité naturelle.

QUELS SONT LES AVANTAGES DU CHARISME ?

Le charisme est une qualité très valorisée dans toute les sphères de la vie, amicale, amoureuse, professionnelle.
Il est un facilitateur car il permet de faire avancer un projet, de galvaniser, d'enthousiasmer, de mobiliser... Attention toutefois :
"le charisme doit rester une qualité qui fédère en permettant de mobiliser autour de soi pour créer de nouvelles choses. La dérive serait de l'utiliser à des fins plus personnelles , met en garde Johanna Rozenblum.

MANQUE DE CHARISME : QUELLES CAUSES ET CONSÉQUENCES ?

"Le charisme est l'une des facettes de l'estime et de la confiance en soi. Sans estime de soi, il est plus difficile de faire entendre sa voix, de prendre des décisions ou de s'opposer", explique la psychologue.
Toutefois, on peut ne pas être reconnu par ses pairs comme une personne charismatique mais être respecté, et entendu, pour d'autres qualités. Par exemple, une personne timide pourra être reconnue au travail pour sa rigueur ; dans un réseau amical pour son honnêteté ou sa gentillesse.

COMMENT DÉVELOPPER SON CHARISME ?

Défini en théologie comme un don surnaturel, le charisme est souvent perçu comme un don inné, "on en a ou pas". Toutefois, il est possible de travailler sur certaines qualités pour développer et acquérir un peu plus de charisme. Le savoir-faire, la confiance en soi, la maîtrise de soi, la constance, la bienveillance, l'altruisme, la séduction, l'empathie sont autant de qualités qu'on peut développer et qui contribue à accroître son charisme.
"Le charisme est la partie émergée de l'estime de soi. C'est en travaillant cette confiance, en évoluant, en s'ouvrant aux autres que le charisme finit par s'exprimer", assure Johanna Rozenblum.

Infiltration, crème à la cortisone : les précautions



Les corticoïdes sont des médicaments qui présentent des propriétés anti-inflammatoires. Ils sont prescrits pour traiter un très large éventail de pathologies. Lesquelles ? Quelles précautions prendre ? Zoom sur la cortisone.

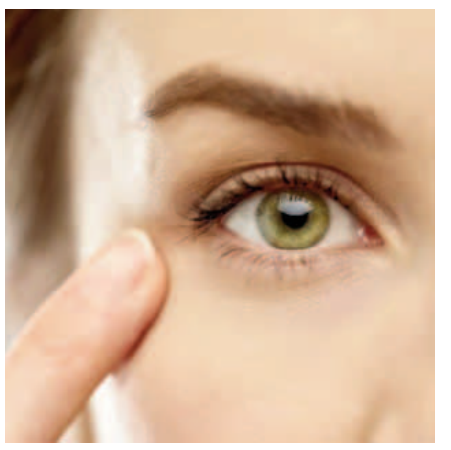
Définition : qu'est-ce que la cortisone ?
La cortisone est une hormone naturellement sécrétée par les glandes surrénales au niveau du cortex. Elles appartiennent à la famille des stéroïdes. "C'est une hormone indispensable à la vie, qui a des propriétés anti-inflammatoires et régule le métabolisme du sucre, des protides, des glucides…", précise la Professeure Laurence Fardet, dermatologue et interniste, créatrice de cortisone-info.fr, un site d'information sur les corticoïdes indépendant de l'industrie pharmaceutique.

Précautions
-Cortisone et soleil
En réalité, peu de précautions sont à prendre lorsque l'on est traité par corticoïdes. L'exposition au soleil, la grossesse ou encore une consommation modérée d'alcool, ne sont pas contre-indiquées. "Mais en raison des troubles de l'humeur qu'ils induisent, on peut se demander dans quelle mesure l'alcool va interagir. Prudence, donc", suggère la praticienne.
-Cortisone et alimentation
-Cortisone et sport

Angiographie : principe, indications

L'angiographie (oculaire, cardiaque, cérébrale...) est une technique d'imagerie médicale qui permet de visualiser l'intérieur des vaisseaux sanguins (artères ou veines), en cas de suspicion d'une pathologie du vaisseau.

DÉFINITION : QU'EST-CE QU'UNE ANGIOGRAPHIE ?
L'angiographie est un examen d'imagerie médicale peu invasif qui permet de visualiser l'intérieur des vaisseaux sanguins. Cette technique va souvent de pair avec d'autres examens d'imagerie médicale non invasifs comme l'écho Doppler, le scanner ou l'IRM. On parle d'artériographie lorsqu'il s'agit d'explorer les artères (elles conduisent le sang du cœur vers les tissus) et de phlébographie lorsque cela concerne



les veines (elles conduisent le sang des tissus vers le cœur). Il est possible d'étudier toutes les artères et veines du corps (celles se trouvant au niveau des jambes, du cerveau, du cœur etc...).

Quel est le principe d'une angiographie ?

Pratiquer une angiographie permet donc parfois d'éviter ou de minimiser une opération chirurgicale plus longue et plus dangereuse.
"L'angiographie est utile pour préciser des lésions vasculaires précédemment étudiées avec une imagerie médicale non invasive (écho Doppler, scanner, IRM...) mais elle sert aussi à traiter l'anomalie dans le même temps", explique Frédéric Mercier, chirurgien vasculaire à Paris. Dans le cadre d'un examen diagnostic, l'angiographie va permettre de préciser la longueur des rétrécissements et le retentissement sur la perfusion de l'organe en aval (processus qui alimente l'organe en quantité suffisante en nutriments et oxygène). A ce titre, la coronarographie, qui étudie le réseau des artères du cœur, permet d'analyser les lésions des artères et les territoires du cœur qui pourraient souffrir d'une mauvaise perfusion.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA D'EL-BAYADH — DAIRA DE BOUALEM — COMMUNE DE BOUALEM

MF N° 098432065064324

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

D'appel D'offre Ouvert Avec Exigence De Capacités Minimales N° : 03/2026

Opération :

التهيئة الخارجية (الطرق +الأرصفة+الإنارة) بجوار مركز جواري (مستودع لتخزين الحبوب) ببلدية بوعلام

Conformément aux dispositions des articles 65 et 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public

Vu le PV du comite communale des ouvertures des plis et évaluation des offres n° 19/2026 du 29/06/ 2026, Monsieur Le président de l'assemblée populaire communale de BOUALEM, le président de la commission des marche publique déclare l'attribution provisoire d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales lancé paru aux quotidiens nationaux : (Le Jeune Indépendant) le 15/06/2026 et (المســـــاء) le 16/06/2026

Et les journaux électroniques : (ALMASDAR DZ) le 21/06/2026 et (الحراك الإخباري) le 21/06/2026

Intitulé du projet	Nom de l'entreprise	Montant En DA		Note	Délais d'exécution	Observations
Aménagement extérieur (voirie, trottoirs et éclairage public) à coté du centre de proximité (magasin de stockage de céréales) à la commune de Boualem	ENTERPRISE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYDRAULIQUE « NOUIS DJAMEL» / BARIKA /	Avant correction	33 647 250,00	85 Points	03 mois	L'offre moine disant
		Après correction	33 647 250,00			
NIF N° : 162051500124177						

Le soumissionnaire qui conteste l'attribution provisoire du marché, peut introduire un recours, auprès de la commission communale des marches publiques de BOUALEM. Dans les dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché, dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public, la presse ou le portail des marchés publics.

Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres technique et financière sont invités à se rapprocher de ses services, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché, pour leur communiquer ces résultats, par écrit

Le Jeune Indépendant du 07/07/2026 / ANEP 2631010474

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DES SPORTS
DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
DE LA WILAYA DE SIDI BEL ABBES
SERVICE INVESTISSEMENTS ET EQUIPEMENTS

1ERE MISE EN DEMEURE

L'entreprise **BEN BACHI ABDELHAMID** Sise, 89 Tranche, Tizi n'Bechar -Setif- Titulaire du Marché **N° 94/2026** approuvé le **18/05/2026** relatif à Revêtement En Gazon Synthétique Des Stades Communaux A Ain Thrid Et Sidi Dahou Zair **LOT N°01** : Revêtement En Gazon Synthétique du Stade Communal à Ain Thrid est mise en demeure d'avoir à :

- Doter le chantier en moyens humains et matériels
- Accélérer le rythme des travaux.

Un délai de (24 heures) est accordé à l'entreprise à compter de la parution de la présente mise en demeure dans les quotidiens nationaux.

Faute de quoi le maitre de l'ouvrage est dans l'obligation de prendre des mesures réglementaires à l'encontre de l'entreprise.

Le Jeune Indépendant du 07/07/2026 / ANEP 2631010523

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BATNA — NIF N° : 410002000005030010008

DAIRA DE N'GAOUS

COMMUNE DE N'GAOUS

AVIS DE LA PROCEDURE DE GRE A GRE APRES CONSULTATION N° :/2026

Le Président de l'Assemblée Populaire Communale de N'gaous, lance un avis la procédure de gré à gré après consultation pour le projet suscité.

ENTRETIEN. AMENAGEMENT ET REHABILITATION DES ROUTES:
- LOT N° 01 :REVETEMENT DES ROUTES DES QUARTIERS DE N'GAOUS SUR 0.780 KMS .

les soumissionnaires intéresses par le présent avis de recours à la procédure de gré à gré après consultation et qui sont qualifiés et répondant aux conditions minimales d'éligibilité suivant :
- certificat de qualification et de classification au Travaux Publique catégorie (03) ou plus « Activité principale »,
- 02 attestations de bonne exécution du projet le même type de travaux (Réalisation et/ou Revêtement et/ou entretien et/ou réhabilitation en béton bitumineux) accordé et indiqué par les organismes publics et les administrations pour 05 dernières années (du 2020 au 2024),
- Chiffre d'affaire des cinq (05) dernières années (2020 -2021 -2022 - 2023 - 2024) d'un montant total plus de 10 000 000 .00 DA justifié par C20 établie par les services des impôts,

peuvent consulter le cahier des charges auprès du service équipement de l'A.P.C contre le paiement d'un montant de : 10 000 ,00 D.A droit de participation auprès le trésorier des municipalités et du secteur de la santé N'gaous .

❖ Le dossier de la soumission comprend les pièces suivantes:

01- DOSSIER DE CONDIDATURE :
- Une déclaration de candidature (dûment remplie, signée et cachetée).
- Une déclaration de probité dûment remplie, signée et cachetée).
- Copie du statut de l'entreprise .
- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.
- Tout document permettent d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires ou, le cas échéant, des sous – traitants :

a/ capacités professionnelles :copie de certificat de qualification et de classification au Travaux publique catégorie (03) ou plus « Activité principale ».

b/capacités financières : copie de bilan financier et fiscal des cinq (05) dernières années (2020 -2021 -2022 - 2023 - 2024) d'un montant total plus de 10 000 000 .00 DA justifié par C20 établie par les services des impôts) .

c/capacités technique :
- Reference professionnel : « 02 » copie des attestations de bon exécution du projet le même type de travaux (Réalisation et/ou Revêtement et/ou entretien et/ou réhabilitation en béton bitumineux) accordé et indiqué par les organismes publics et les administrations pour 05 dernières Années (du 2020 au 2024).
- Copie du procès-verbal de l'inventaire du matériel établi par un huissier de justice ou un expert matériel ne dépassant pas une (01) année à compter de la date du dépôt des offres +documents justifiant la propriété du matériel requis (carte grise ou reçu de dépôt + attestation d'assurance + contrôle technique des camion à valide).
- Etat du personnel signée et cachetée par l'entreprise accompagner et approuver de :
 * Attestation d'affiliation CNAS pour les employés et les cadres de l'entreprise à valide et ne dépassant pas trois (03) mois..
 * copie des diplômes spécial pour les cadres de l'entreprise (Ingénieur ou master ou DEUA ou TS) dans les Spécialités demande suivant cahier des charges).

02- L'OFFRE TECHNIQUE :
- Une déclaration de souscrire (dûment remplie, signée et cachetée).
- Mémoire technique justificatif ((dûment remplie, signée et cachetée).
- le cahier de charge technique portant au dernier page la mention manuscrite (lu et accepté).
- Planning des travaux paraphé par l'entreprise.
- PV de visite sur site signé et paraphé par le soumissionnaire et le représentant de la subdivision des travaux publics de la Daïra.

03- L'OFFRE FINANCIERE :
- la lettre de soumissions ((dûment remplie, signée et cachetée).
- le bordereau des prix unitaires(BPU) (remplie .signé et cacheté).
- le détail quantitatif et estimatif des travaux(DQU) (remplie .signé et cacheté).

Les offres doit contenir trois enveloppes interne séparé, fermées, cachetées, portant la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature » « Offre technique » ou «Offre financière », selon le cas. Les trois enveloppes sont mises dans une autre enveloppe anonyme fermée et portant l'identification suivante :

- A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET D'EVALUATION DES OFFRES
AVIS DE LA PROCEDURE DE GRE A GRE APRES CONSULTATION N° :……../2026
-PROJET DE : …… – LE NOM DE PROJET : ……

* Les dossiers doivent être déposés auprès du secrétariat du Président de l'A.P.C le dernier jour de délai de préparation des offres qui fixé à 12 jours à compter de la date de la première apparition dans Bulletin Official des Marches de l'Opérateurs Publique « BOMOP » ou dans les journaux quotidienne ou sur le portail électronique des marchés publics ou la presse électronique en arabe et en français à 14 :00 H .

*L'ouverture des plis fi au dernier jour, correspondent à la date de dépôt des offres à (14 :00)H , et cette annonce est une invitation à assister à cette réunion au siège de l'APC .

*Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres et prorogée jusqu'à jour ouvrable suivant.

*Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de 102 jours à compter de la date de la séance d'ouverture des plis.

Le Jeune Indépendant du 07/07/2026 / ANEP 2625006651



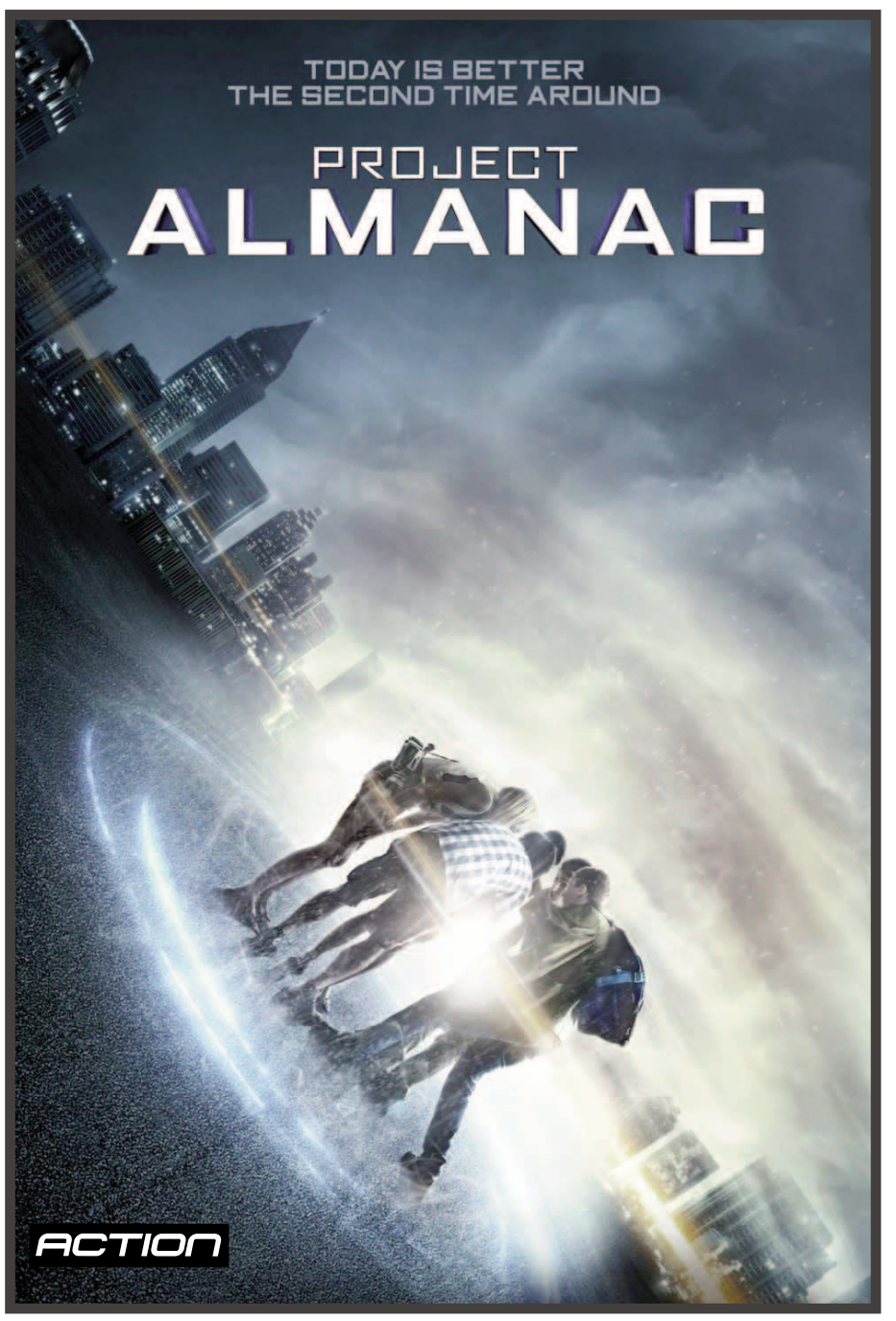




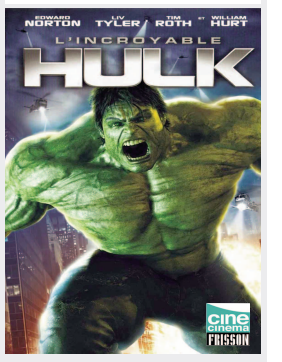








JEUNE INDEPENDANT









télévision

PROGRAMME DU JOUR

21h00 Cinéma - Etats-Unis 1999
Coup de foudre à Notting Hill

21h00 Animalier - Grande-Bretagne 2021
Règne animal

19h00 Football / Coupe du monde
Football. Coupe du monde. 8e de finale.

21h00 Drame criminel Brésil - Pays-Bas 2025
L'Agent secret

21h25 Musique
France - 2025
Les 20 tubes de l'été préférés des Français

20h55 Film d'action
Etats-Unis - 2008
L'incroyable Hulk

21h05 Comédie
France - 2020
Le bonheur des uns...

21h00 Drame - Etats-Unis 2025
Rebuilding

21h00 Sport - 2026
Rugby : Top 14

21h00 Cinéma - France 2025
Le Mélange des genres

20h50 Comédie
France - 1967
Oscar

21h25 Magazine de société
France
90' Enquêtes

21h00 la chaine ACTION



Film d'action (HongKong - Chine 2018)

Ip Man Legacy : Master Z

Dans un Hong Kong vibrant et tumultueux, Cheung Tin-chi (Jin Zhang) aspire à une vie paisible après avoir été défait par le légendaire maître Ip Man. Éloigné des arts martiaux, il a troqué le combat pour une existence modeste en tant qu'épicier, cherchant à oublier son passé glorieux et tumultueux. Cependant, la tranquillité de sa nouvelle vie est rapidement troublée lorsque des mafieux, menés par le redoutable Owen Davidson (Dave Bautista), s'immiscent dans son quotidien.

22h35

Film de science-fiction (Etats-Unis - 2015)

Projet Almanac

Inventeur et bricoleur de génie, David a besoin d'argent pour entrer à l'université. Accompagné de ses amis et de sa sœur qui le filme en permanence, il découvre une machine à voyager dans le temps fabriquée par son père. Après des tests compliqués, ils réussissent à la faire fonctionner à l'essayent. Mais ils comprennent vite que des actes dans le passé ont des conséquences importantes dans le présent.

HORAIRES DES PRIÈRES	Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
ANNABA	03:14	12:34	16:25	19:51	21:38
CONSTANTINE	03:22	12:39	16:29	19:54	21:39
ALGER	03:38	12:53	16:42	20:08	21:52
OUARGLA	03:51	12:44	16:24	19:48	21:24
CHLEF	03:45	13:00	16:50	20:15	21:59
MOSTAGANEM	03:51	13:04	16:54	20:19	22:03
ORAN	03:55	13:08	16:56	20:22	22:05

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 8532 — MARDI 7 JUILLET 2026
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Meteo

	Maximales	Minimales
Alger	33°	19°
Oran	28°	21°
Constantine	34°	18°
Ouargla	40°	26°

PROJETS DE DESSALEMENT

FINI LES RETARDS !

Le ministre de l'Hydraulique, Lounès Bouzegza, a réaffirmé, hier, le caractère prioritaire des projets de dessalement de l'eau de mer et de leurs réseaux de raccordement. Lors d'une réunion de suivi, il a appelé à accélérer les travaux, à résorber les retards enregistrés et à renforcer le suivi des chantiers afin de garantir la mise en service des infrastructures dans les délais et de consolider durablement la sécurité hydrique du pays.



Cette réunion a permis d'examiner l'évolution des travaux de raccordement des stations de dessalement de Fouka 2, Koudiet Eddraouch (El Tarf), Béjaïa et Cap Djinet, ainsi que l'état d'avancement des études relatives aux futurs projets de transfert à partir des nouvelles stations programmées à Chlef, Mostaganem et Tlemcen, inscrites dans le cadre du programme national de dessalement de l'eau de mer.

Concernant le projet de transfert à partir de la station de dessalement de Fouka 2, les travaux de raccordement ont été entièrement achevés.

Les installations sont actuellement en phase de mise en service, tandis que la distribution progressive de l'eau potable a déjà commencé au profit des communes de la partie est de la wilaya de Blida.

S'agissant du projet de Koudiet Eddraouch, les opérations de rinçage et de désinfection des conduites se poursuivent.

La mise en service progressive du système interviendra dès l'achèvement des dernières opérations techniques.

Pour le projet de raccordement du barrage de Koudiat Acerdoune à la station de dessalement de Cap Djinet, les procédures d'appel d'offres ont été lancées en vue de désigner l'entreprise chargée de réaliser les travaux. Ce projet permettra de renforcer durablement l'alimentation en eau potable de quatre wilayas, à savoir Bouira, Tizi Ouzou, Médéa et M'Sila.

Le ministre a également pris connaissance de l'état d'avancement des études relatives aux futurs réseaux de transfert à partir des nouvelles stations de dessalement prévues à Chlef, Mostaganem et Tlemcen. Ces projets prévoient la réalisation d'un vaste réseau de conduites de transfert pouvant atteindre jusqu'à 250 kilomètres de longueur, afin d'acheminer l'eau dessalée vers les wilayas de l'intérieur du pays, conformément à la stratégie nationale visant à assurer une répartition équilibrée des ressources hydriques et à renforcer la sécurité hydrique.

Une fois les procédures contractuelles finalisées, les travaux de raccordement seront engagés. La station de Tlemcen alimentera les wilayas de Tlemcen, Sidi Bel Abbès, Saïda et Naâma.

Celle de Mostaganem approvisionnera Mostaganem, Relizane, Tiaret et Tissemsilt, tandis que la station de Chlef desservira les wilayas de Chlef, Aïn Defla, Médéa ainsi que la partie est de Tissemsilt.

Il convient de rappeler que chacune de ces nouvelles stations sera dotée d'une capacité de production de 300 000 m³ d'eau par jour, ce qui permettra d'accroître sensiblement les ressources hydriques nationales et de sécuriser durablement l'alimentation en eau potable.

A cette occasion, Lounès Bouzegza a appelé au respect des délais contractuels et de résorber les retards constatés sur certains tronçons. Il a souligné que ces projets constituent une priorité stratégique au regard de leur importance pour la sécurité hydrique du pays et l'amélioration du service public de l'eau.

Le ministre a ainsi ordonné l'accélération du rythme des travaux et l'engagement des procédures légales à l'encontre des entreprises ayant accusé des retards dans l'exécution de leurs obligations. Il a également appelé à l'achèvement de l'ensemble des opérations inscrites dans les programmes en cours, au lancement des nouvelles opérations liées aux projets stratégiques, au renforcement du suivi quotidien aussi bien au niveau central que sur le terrain et à une meilleure coordination entre les différents intervenants.

Il a, en outre, exigé que chaque acteur concerné présente des engagements précis assortis d'échéances clairement définies, qui feront l'objet d'un suivi régulier.

Aymen D.

HADJ 2027

Les inscriptions s'ouvrent demain

LES CITOYENS souhaitant accomplir le pèlerinage aux Lieux saints de l'islam en 2027 pourront déposer leur candidature à partir de demain. Le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports a fixé la période des inscriptions au tirage au sort du hadj 1448 H/2027 du 8 juillet au 2 août 2026, tout en précisant les conditions d'éligibilité et les modalités de participation.

Selon le communiqué du ministère, les inscriptions pourront être effectuées soit par voie électronique via le portail officiel, soit directement auprès de la commune de résidence ou de toute autre commune du territoire national.

Pour les inscriptions en ligne, les postulants devront renseigner le numéro de leur passeport biométrique ainsi que leur numéro d'identification national (NIN). Le ministère rappelle que seuls les citoyens algériens âgés de 19 ans révolus peuvent participer au tirage au sort. Les candidats ne doivent pas avoir accompli le hadj au cours des sept dernières années, soit depuis 2020, sauf le mahram accompagnant une femme n'ayant pas effectué le pèlerinage durant cette période.

Le communiqué précise également que la présence d'un mahram demeure obligatoire pour les femmes de moins de 45 ans, tandis que celles âgées de 45 ans et plus peuvent s'inscrire seules ou accompagnées.

Trois formules d'inscription sont prévues : individuelle, en binôme (femme et mahram) ou en trio, permettant à un même mahram d'accompagner deux femmes. Les inscriptions en binôme ou en trio devront obligatoirement être effectuées dans la commune de résidence du mahram. Les autorités mettent en garde contre toute double inscription. Toute candidature enregistrée simultanément en ligne et en commune verra l'inscription électronique automatiquement annulée.

Les personnes ne disposant pas encore d'un passeport biométrique pourront néanmoins s'inscrire auprès de leur commune, à condition de s'engager à l'obtenir dans un délai de 30 jours après leur éventuelle sélection, sous peine d'être radiées de la liste des bénéficiaires.

Les candidats devront également déclarer le nombre de leurs précédentes participations au tirage au sort, dans la limite de dix inscriptions.

Par ailleurs, l'Office national du pèlerinage et de la omra (ONPO) a ouvert les candidatures au profit des agences de tourisme et de voyages souhaitant organiser la saison du hadj 1448 H/2027. Les agences pourront retirer le cahier des charges via le portail algérien du hadj et le site de l'ONPO. Les dossiers devront être déposés au siège de l'Office, à Alger, avant le 13 juillet à 12 heures.

Lynda Louifi

ORAN

Un trafic d'équipements sensibles démantelé

UN VENDEUR de dispositifs à décharge électrique, de jumelles d'observation et d'autres équipements sensibles a été interpellé par les services de police d'Oran pour leur commercialisation illégale via le réseau social Facebook. Les enquêteurs ont également saisi plusieurs accessoires ainsi qu'une importante somme d'argent provenant de cette activité, indique un communiqué de la sûreté de wilaya. Les investigations ont été engagées après la détection d'une activité suspecte sur un compte Facebook dont le titulaire diffusait des annonces proposant à la vente des équipements sensibles. Les recherches menées par les enquêteurs ont permis de l'identifier, puis de procéder à son interpellation. Agissant sur autorisation du procureur de la République près le tribunal de Fellaoucène, les policiers ont ensuite perquisitionné le domicile du mis en cause. Cette opération a permis de saisir cinq lampes torches équipées de dispositifs à décharge électrique de grande taille, deux jumelles d'observation ainsi qu'une lunette de visée destinée à la chasse. La même source précise que les enquêteurs ont également récupéré deux masques de camouflage, ainsi qu'une somme de 420 000 dinars, correspondant aux revenus présumés de cette activité illicite. Le suspect a été présenté devant les autorités judiciaires compétentes pour répondre des faits qui lui sont reprochés. Par ailleurs, les services de police d'Oran ont également annoncé, le même jour, les résultats d'une vaste opération de sécurisation menée par les sûretés urbaines des 5e, 15e, 18e, 20e et 21e arrondissements. Ciblant les points noirs et les foyers de criminalité, cette intervention s'est soldée par l'interpellation de 21 personnes, dont 12 faisaient l'objet de mandats ou de décisions de justice, tandis que 9 autres étaient impliquées dans des affaires de flagrant délit liées notamment aux stupéfiants, aux substances psychotropes et au port d'armes blanches prohibées. L'opération a également permis la saisie de quantités de drogue conditionnées pour la vente, de 53 comprimés psychotropes destinés à la commercialisation, ainsi que d'une somme d'argent provenant des revenus présumés de ce trafic. Les policiers ont, en outre, contrôlé 18 véhicules et 14 motocyclettes, dressé 10 infractions au Code de la route, inspecté 23 commerces et relevé trois infractions. Ces différentes opérations traduisent la détermination des forces de l'ordre à poursuivre leur lutte contre les activités criminelles et les différents trafics, tout en veillant à garantir un environnement plus sûr et une meilleure tranquillité publique aux citoyens.

D'Oran, Brahim Mazi